

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024





GLOSSAIRE

ANAP	Agence nationale d'appui à la performance
CLS	Contrat local de santé
CNR	Crédits non reconductibles
CPTS	Communauté professionnelle territoriale de santé
CRIS	Comité régional de l'investissement en santé
CROI	Conseil régional de l'ordre des infirmiers
CPT	Communauté psychiatrique de territoire
CTS	Conseil territorial de santé
DAC	Dispositif d'appui à la coordination
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DRHDS	Direction des ressources humaines et du dialogue social
EDCH	Eaux Destinées à la Consommation Humaine
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personne âgée dépendante
EMAS	Equipe mobile d'appui à la scolarisation
ESMS	Etablissement et service médico-social
ESP	Equipe de soins primaires
ETP	Equivalent temps plein / Education Thérapeutique du Patient
ETPT	Equivalent temps plein travaillé
EVASAN	Evacuation sanitaire
FCCIS	Fédération Corse pour la coordination et l'innovation en santé
FIR	Fonds d'intervention régional
GHT	Groupement hospitalier de territoire
IDEL	Infirmiers diplômés d'état libéraux
IFAS	Institut de formation d'aides-soignants
IRCC	Institut Régional Corse de cancérologie
MSP	Maison de santé pluriprofessionnelle
ONDAM	Objectif national de dépenses d'assurance maladie
PCPE	Pôle de compétences et de prestations externalisées
PDSA	Permanence des soins ambulatoires
PDSES	Permanence des soins en établissement de santé
PTS	Projet territorial de santé
PTSM	Projet territorial de santé mentale
PUI	Pharmacies à usage intérieur
RH	Ressources humaines
SIS	Service d'incendie et de secours
SMR	Soins médicaux de réadaptation
TAP	Tester alerter protéger
URPS	Union régionale des professionnels de santé

Sommaire

Glossaire

L'ARS Corse : nos missions, notre organisation, nos moyens	6
Les faits marquants	8
Le PRS 2023-2028 : une mise en œuvre et une révision	10
Le 4ème Plan régional santé environnement 2024-2028	11
Communiquer, informer et promouvoir la santé	12

Les dépenses de santé en Corse

Répartition des dépenses par destination et par financeur	14
Séjour : investir pour la santé	15
Le fonds d'intervention régional FIR	16

Epidémies : surveiller, prévenir et vacciner

Les infections respiratoires aiguës : grippe, bronchiolite, Covid-19	18
Coqueluche : résurgence en France et en Corse	19
Une épidémie de gastro-entérite identifiée sur le GR20	20
Un été 2024 plus chaud que la normale	20

Innovier pour mieux répondre aux besoins du territoire

Expérimenter et innover pour mieux soigner	22
Zoom sur ... Le projet OSyS	23
L'antenne pharmaceutique expérimentale à Cozzano	23
Maladies neuromusculaires et neurodégénératives : la Corse à la pointe de l'innovation	24
Le projet Eva Corse se déploie sur le territoire	24
La réalité virtuelle pour accompagner les soins dans les hôpitaux d'Ajaccio et de Bastia	25
Une couveuse dernière génération au CHA créée par les professionnels	25
De nouveaux outils numériques insulaires conçus par et pour les professionnels	25

Promouvoir la qualité et la sécurité des soins

La semaine sur la sécurité des patients : améliorer le diagnostic pour la sécurité des patients	27
Le traitement des réclamations SIREC	27
Bilan des missions de contrôle et d'inspection des EHPAD	28
Mieux appréhender la survenue d'une cyber-crise au sein des établissements de santé	29
Promouvoir le bon usage de l'antibiothérapie : installation du centre régional en antibiothérapie de Corse	30
Création de centres experts de prévention et de prise en charge de l'iatrogénie médicamenteuse (CEPPIM)	30
Pharmacies de garde : une nouvelle méthode d'information	30

L'organisation du système de santé

Répondre à un besoin de soins non programmés	32
Inauguration de la Maison Médicale de Garde de Porticcio	33
Des coordonnateurs ambulanciers à l'appui des Samu	33
Validation de la phase 1 du projet du nouvel hôpital de Bastia	34
Les autorisations sanitaires	35
Cartographie de l'imagerie médicale en Corse	37
Été 2024 : un plan estival pour répondre au flux touristique	38
Zoom sur : Le Service d'Accès aux Soins (SAS)	38
Catherine Vautrin, ministre de la Santé et de la Prévention, en visite dans les hôpitaux ajacciens	39
Des parlementaires en visite pour évaluer les besoins	39
Le premier centre de fertilité en Corse	40
Un bilan positif du regroupement des maternités en Haute-Corse	40

Coordonner et fédérer les acteurs au plus près des territoires

L'organisation de l'exercice coordonné	42
Bilan du DAC	43
Les contrats de santé : améliorer la santé de la population d'un territoire	44
Zoom sur... Un hôpital de jour et une maison médicale de garde : une avancée majeure pour la Plaine orientale	45
La Corse, un territoire attractif pour les internes en médecine	45
Une révision des zonages pour une meilleure répartition des professionnels de santé	46
Rédaction des certificats de décès par les infirmiers diplômés d'État	46
Zoom sur ... Le Centre de Ressources et de Compétence Sclérose en Plaques	47
Zoom sur ... Le plan régional greffe d'organes et de tissus	47

Sommaire

Développer les accompagnements dans le domaine médico-social

Cartographie de l'offre médico-sociale en Corse	49
L'école inclusive	50
Inauguration de l'unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) de Porticcio	50
Un premier Collège d'Auto-Régulation (CAR) voit le jour en Corse	51
Des équipes mobiles médico-sociales de soutien aux professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance	51
La plateforme de coordination et d'orientation (PCO) est élargie aux 7-12 ans	52
Programmation 2024-2028 : des avancées significatives vers une offre territorialisée adaptée	53
Les investissements médico-sociaux	53
50 000 solutions pour une Corse plus inclusive et solidaire	54
Plan régional de rattrapage de l'offre pour personnes âgées dépendantes : des résultats déjà visibles sur le terrain	55
Zoom sur... Les Centres de Ressources Territoriaux (CRT) : une réponse innovante au virage domiciliaire	55
Un hébergement temporaire en EHPAD pour les personnes âgées en perte d'autonomie sortant des urgences ou d'hospitalisation	56
Inauguration du tiers lieu de l'EHPAD de Vico	56
Le fauteuil OTO expérimenté à la MAS des Magnolias à Ajaccio	57
Renouvellement de la signature de la charte Romain Jacob	57

Promouvoir la santé

Promouvoir la santé mentale	59
La ligne d'écoute 3114 et le dispositif Vigilans	59
Le centre d'accueil d'évaluation et d'orientation (CadéO) pour une meilleure prise en charge psychiatrique	59
Zoom sur... Développer l'offre de réhabilitation psychosociale en Corse : une priorité du Projet Régional de Santé	60
Les acteurs de la réhabilitation psychosociale en action : le Club-House et les GEM	61
Sensibiliser sur l'accès aux soins de réhabilitation psychosociale	62
Zoom sur... Les Maisons des Adolescents	63
UAPED : une nouvelle unité pour les enfants en danger à l'hôpital d'Ajaccio	64
Lancement de l'Équipe Pédiatrique Référente Régionale Enfance en Danger (EPRRED) en Corse	64
Lutter contre les addictions	65
Promouvoir la santé sexuelle	65
La vaccination HPV dans les collèges	66
Une avancée dans la prise en charge du diabète en Corse	66
Prévenir les accidents vasculaires cérébraux (AVC)	67
Zoom sur : « Agora de la santé 2024 : en route vers le mieux manger-bouger ! »	68
Sport et santé	70

Démocratie en santé & Culture et santé

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)	72
Enrichir le vivier et élargir le champ d'intervention	72
Etoffer le partenariat avec les Représentants des Usagers et améliorer la diversité de la représentation	72
La défense des droits en ESMS : le dispositif personnes qualifiées	73
Renforcer la démocratie en santé en Corse : un séminaire pour fédérer les acteurs des droits des usagers	73
Faire entendre la voie des usagers	74
Améliorer le fonctionnement des Commissions Des Usagers	75
Culture et santé	75

Protéger la population et contribuer à la santé environnementale

Assurer la veille et la sécurité sanitaire	77
Zoom sur... La formation "Management et gestion de crise en ARS et planification sanitaire"	77
La CRAPS en action suite à l'incendie au sein de l'entreprise « Environnement Service »	77
Préparation aux situations sanitaires exceptionnelles : le dispositif ORSAN	78
Zoom sur... La visite officielle du Pape le 15 décembre à Ajaccio : une mobilisation exceptionnelle pour un évènement hors norme	78
Prévenir les risques liés aux maladies vectorielles	79
Contre les moustiques, adoptons les bons réflexes : Caccia l'acqua, acacia a zinzala !	79
L'habitat et la santé	80
Qualité de l'air extérieur	80
Une qualité de l'eau de consommation en constante amélioration	81
Une très bonne qualité des eaux de baignade	81

Nos missions

Les missions



L'Agence Régionale de Santé assure un pilotage unifié de la santé au niveau régional afin d'améliorer l'efficacité du système de santé et de mieux répondre aux besoins de la population. Elle a deux missions principales : le pilotage de la politique de santé publique (veille sanitaire, prévention, gestion des crises) et la régulation de l'offre de santé (répartition des soins, autorisation et allocation des ressources aux établissements et services sanitaires et médico-sociaux). Elle coordonne les activités des structures médicales et médico-sociales, tout en contrôlant leur fonctionnement et leur financement.

Créées en 2010, les ARS favorisent la transversalité des politiques de santé pour décroiser les parcours de soins et assurer une meilleure coordination entre les acteurs sur la totalité du champ de la santé. La loi de modernisation de 2015 a renforcé leur rôle en mettant l'accent sur les soins de proximité, la coopération entre établissements, et la promotion de la démocratie sanitaire.

Le Projet régional de santé, un outil de stratégie et de pilotage



L'action de l'agence régionale de santé est incarnée par le projet régional de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de santé de la région. Il définit la stratégie régionale de santé, organise et programme sa mise en œuvre opérationnelle et fixe les ambitions et les priorités régionales de santé.

Installation du Conseil d'administration de l'ARS Corse



La loi 3DS – **D**ifférenciation, **D**écentralisation, **D**éconcentration et **S**implification a fait évoluer l'instance de gouvernance de l'ARS. Le conseil de surveillance devient **conseil d'administration** et de nouvelles missions lui sont attribuées. Si la présidence est toujours assurée par le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud, celui-ci est dorénavant assisté de quatre vice-présidents, dont le Préfet de Haute-Corse et trois désignés parmi les membres représentant des collectivités territoriales. Autre nouveauté, un député et un sénateur de la région sont désignés par la présidente de l'Assemblée nationale et le président du Sénat pour siéger au conseil d'administration ; les parlementaires disposent de voix consultatives.

30

C'est le nombre de membres titulaires désignés par l'arrêté ministériel du 7 mars 2024, représentants de l'Etat, partenaires sociaux, représentants de l'Assurance maladie, élus, représentants d'usagers et des personnes qualifiées.



4 nouvelles missions incombent au conseil d'administration :

1. En cas d'état d'urgence sanitaire, le conseil d'administration doit être réuni et informé au moins 1 fois par mois.
2. Le conseil d'administration fixe, sur proposition de la Directrice générale, les grandes orientations de la politique menée par l'agence en ce qui concerne la conclusion et l'exécution de conventions avec les collectivités territoriales et leurs groupements pour la mise en œuvre du Projet régional de santé (PRS). La Directrice générale transmet chaque année un rapport sur ces conventions.
3. Le conseil d'administration procède, en lien avec les délégations départementales et les élus locaux, à un état des lieux de la « désertification médicale » dans la région et formule, le cas échéant, des propositions afin de lutter contre cette situation.
4. La Directrice générale de l'ARS doit transmettre chaque année au conseil d'administration un rapport sur les actions financées par le budget annexe de l'agence.

Notre organisation

Une organisation autour de 4 directions métiers et 1 direction déléguée



Directrice générale : Marie-Hélène LECENNE

Directrice générale adjointe : Marie-Pia ANDREANI

La direction générale, à laquelle sont rattachées les fonctions ressources et la communication s'appuiera dans ses arbitrages sur les actions mises en œuvre par 4 directions métiers et une direction déléguée :

- La direction de la santé publique
- La direction de l'organisation des soins
- La direction du médico-social
- La direction déléguée de la stratégie et de la qualité

Le CODIR

1. Directrice générale
2. Directrice générale adjointe
3. Directeur départemental 2A / directeur de cabinet (DD2A)
4. Directrice départementale 2B (DD2B)
5. Agent Comptable/ directeur financier
6. Directeur de la Santé Publique (DSP)
7. Directeur de l'Offre de Soins (DOS)
8. Directrice du Médico-Social (DMS)
9. Directeur délégué des ressources humaines (DRH)
10. Directeur délégué à la stratégie et la qualité



Nos moyens

Les moyens humains

AU 31 décembre 2024, l'effectif total de l'agence est de **112 ETPT**.

Les 112 ETPT se composent de :

- 111 ETPT pour les effectifs sous plafond d'emplois dont 2 ETPT et 0,5 ETPT sur le contrôle des EHPAD.
- 3 ETPT pour les personnels hors plafond dédiés au pilotage régional des projets ESMS numérique en santé (à noter un poste affecté à la cyber-sécurité).

L'agence a accueilli **6 stagiaires**.

69 sessions de formations ont été organisées pour un total de **297** jours de formation.

Les moyens financiers

Budget principal

Dépenses en crédits de paiement

12 613 734 €

dont :

Personnel **10 859 420 €**

Fonctionnement **1 376 646 €**

Investissement **377 667 €**

Budget annexe FIR 2024

Dépenses en crédits de paiement

38 109 374 €

Les faits marquants

Janvier

Inauguration de l'unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) de Porticcio et signature de la convention en faveur de l'école inclusive entre l'Académie de Corse et l'ARS Corse pour réaffirmer leur ambition commune en faveur d'une école plus inclusive.



Février

Inauguration de « Casa Donna », un lieu refuge pour les femmes et enfants victimes de violences intra-familiales.

La CAPA, la Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, l'ARS Corse et la Falep s'engagent dans la lutte contre les violences intrafamiliales. La structure d'accueil « Casa Donna », permet aux femmes de rencontrer des professionnels quel que soit le stade de leur parcours face aux violences, de se poser un moment, et d'amorcer, si nécessaire, les démarches préalables à un départ du domicile.



Mars

Ouverture de l'Unité d'accueil pédiatrique enfants en danger (UAPED) à l'hôpital d'Ajaccio: la première structure en Corse dédiée à la prise en charge des jeunes victimes de maltraitances.



Avril

Signature du quatrième plan Régional santé environnement pour la Corse (PRSE4) : des actions concrètes pour un environnement favorable à notre santé.

Mai

Agora de la santé 2024: en route vers le mieux manger-bouger !

Organisée par l'ARS Corse avec plus de 40 partenaires, la 2ème édition de l'Agora de la Santé sur le thème "alimentation & activité physique" a couvert l'ensemble des territoires avec une cinquantaine d'actions et un programme riche proposé à des publics variés pour faire de l'année des JO une année favorable à la santé.

Juin

Le Service d'Accès aux Soins (SAS)

Lancé dans le cadre du Pacte pour la refondation des urgences, le Service d'accès aux soins (SAS) du CH d'Ajaccio a été labellisé le 1er juin 2024, et celui du CH de Bastia en octobre 2024. C'est un élément clé du nouveau modèle de prise en charge des patients.



Les faits marquants

Juillet

Ouverture de l'antenne pharmaceutique à Cozzano
financée au titre de l'article 51, cadre d'expérimentations innovantes en santé. L'antenne est la première en France.



Août

Une épidémie de gastro-entérite identifiée sur le GR20
L'ARS Corse, en collaboration avec Santé publique France et le Parc naturel régional de Corse, a mené des investigations pour identifier les origines de cette situation inhabituelle et limiter la survenue de nouveaux cas.



Septembre

Le premier centre de fertilité de Corse ouvre ses portes
Basé au CH de Bastia, le centre de fertilité de Corse, à vocation régionale, repose sur un partenariat public-privé entre le Centre hospitalier de Bastia et le laboratoire de biologie médicale privé VIALLE avec la constitution du Réseau REFERENCE (REseau de FERTilité EN Corse).



Octobre

Création de centres experts de prévention et de prise en charge de l'iatrogénie médicamenteuse (CEPPIM).

Adossés aux hôpitaux de jour des établissements publics de santé, ils joueront un rôle essentiel dans la prévention, la détection et la gestion des effets indésirables associés aux traitements médicamenteux, en particulier chez les populations vulnérables comme les personnes âgées. L'ARS a soutenu l'initiative de l'OMÉDIT PACA-Corse.

Novembre

Promouvoir le bon usage de l'antibiothérapie et lutter contre l'antibiorésistance

Le 18 novembre 2024, l'ARS Corse a installé le centre régional en antibiothérapie de Corse (CRAtb), une structure d'expertise et d'appui pour tous les professionnels de santé des trois secteurs de soins (ville, établissements médico-sociaux, établissements sanitaires). Porté par le CH de Bastia, il coordonne les actions permettant à la Corse de voir diminuer le nombre de prescriptions d'antibiotiques. Une articulation avec la feuille de route des CPAM s'inscrit dans ce cadre.



Décembre

Visite du Pape François à Ajaccio une mobilisation exceptionnelle pour un évènement hors norme !

À l'occasion de la visite du Pape François à Ajaccio le 15 décembre 2024, l'ARS Corse, en collaboration avec les partenaires locaux, s'est mobilisée pour garantir la sécurité et le bon déroulement de cette journée historique et coordonner un plan de gestion global : mesures sanitaires, organisation des transports médicaux et anticipation des risques.



Le Projet Régional de Santé 2023-2028 : une mise en œuvre et une révision

Les grandes actions de la première année

En 2024, le Projet Régional de Santé (PRS) a connu des avancées majeures pour améliorer l'accès aux soins. L'ARS, dans le cadre de l'Instance Régionale de Pilotage, a soutenu l'installation de médecins et l'augmentation des quotas de formation.

Des consultations spécialisées ont été développées, notamment en oncologie, santé des femmes et soins dentaires adaptés.

Pour les zones rurales, la télémédecine et les dispositifs connectés ont facilité l'accès aux soins. La santé mentale a été renforcée avec le programme Vigilans Corse et des formations aux Premiers Secours en Santé Mentale. Des mesures nouvelles ont permis le financement de projets organisationnels innovants ou le renfort de l'offre.

Deux Pôles Territoriaux d'Aide aux Aidants ont été créés. L'offre de soins de premier recours s'est élargie avec le développement de l'exercice regroupé et un premier médico-bus.

Enfin, l'ARS a lancé une démarche « One Health » auprès des établissements de santé. L'ARS a impulsé l'évolution numérique du système de santé en termes de socle d'interopérabilité et d'usages métier.

Ces avancées témoignent d'une dynamique forte pour rendre les soins plus accessibles, améliorer l'innovation en santé et garantir un accompagnement adapté à tous les patients sur l'ensemble du territoire corse.

La révision du PRS



Le PRS 2023-2028 a fait l'objet d'une révision partielle, conformément à l'article R1434-1 du Code de la santé publique.

Cette révision a porté sur l'ajustement des objectifs quantifiés de l'offre de soins (QOOS) inclus dans l'annexe n°4 du schéma régional de santé (SRS). Elle a concerné les activités de médecine, médecine d'urgence et soins médicaux et de réadaptation, en réponse aux besoins évolutifs de l'offre régionale.

L'ARS Corse a lancé le 7 juillet 2024 **une consultation publique** auprès des parties prenantes, telles que les conseils territoriaux de santé (CTS), la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), et d'autres institutions.

La version révisée vise à améliorer l'adéquation entre l'offre et les besoins de santé des habitants, tout en intégrant les changements réglementaires et organisationnels.

Le processus garantit une prise en compte des contributions des acteurs concernés pour ajuster l'accompagnement médico-social et l'organisation des soins sur le territoire.

Les résultats de cette révision ont été intégrés au PRS 2023-2028, qui constitue l'outil stratégique de la politique de santé en région Corse et répondre efficacement aux défis actuels.

Un document accessible à tous !



Convaincue qu'une communication inclusive est indispensable pour que l'ensemble des acteurs et des citoyens connaisse et participe à l'évolution de la politique de santé en Corse, l'ARS Corse, en partenariat avec l'association Pôle Surdité de Corse, a **transcrit en langue des signes française (LSF)** le document paru à l'automne 2023 afin que les personnes sourdes et malentendantes puissent avoir accès aux enjeux, objectifs et résultats attendus de la politique de santé en Corse.

Le **PRS en LSF** vient compléter d'autres formats de communication, comme le **PRS "en bref"** grand public, le **PRS en Facile A lire et à Comprendre (FALC)** et également le **PRS en braille** pour les personnes malvoyantes.



Le 4^{ème} Plan régional santé environnement 2024-2028

Des actions concrètes pour un environnement favorable à notre santé

Amaury de Saint-Quentin, préfet de Corse, préfet de la Corse du Sud, Marie-Hélène Lecenne, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse et Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, ont signé le 24 avril 2024, le quatrième plan régional santé environnement pour la Corse (PRSE4).



Le PRSE 4, approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 avril 2024, est le résultat d'un processus de co-construction initié en mai 2023 associant des acteurs territoriaux de la santé, de l'environnement, de l'éducation, de l'agriculture, de l'urbanisme, du sport, de la recherche ou de la société civile.

Il fixe les priorités des acteurs publics pour la période 2024-2028 afin de réduire les expositions environnementales présentant un risque pour la santé et améliorer notre cadre de vie.

Engagement collectif de la communauté régionale santé-environnement, le plan identifie **19 actions prioritaires structurées en trois axes** :

- ✓ **AXE 1** : Rendre le cadre de vie plus favorable à la santé, et permettre aux acteurs publics, aux professionnels et aux populations d'agir individuellement et collectivement, par une prise de conscience de certains effets induits par les comportements humains directs et indirects sur la santé et l'environnement.
- ✓ **AXE 2** : Réduire les expositions environnementales prioritaires sur le territoire : le pollen, l'amiante environnemental, les espèces exotiques envahissantes, la pollution de l'air intérieur, les maladies émergentes ou ré-émergentes, les maladies vectorielles, les pesticides, le bruit.
- ✓ **AXE 3** : Développer les synergies et les compétences au niveau local : établir une collaboration étroite et efficace entre les différentes institutions et parties prenantes en Corse, former et communiquer auprès du grand public, des élus et des professionnels de santé.



Communiquer, informer et promouvoir la santé

Informer au plus près du territoire

Lancée en avril 2023, la lettre d'information « santé et territoires » propose un panorama des sujets en santé développés sur le territoire insulaire.

Elus, professionnels de santé et du médico-social, institutionnels, collectivités locales, associations, grand public y retrouvent les dernières actualités santé en Corse, les initiatives locales, les campagnes de prévention et de promotion de la santé, les actions et projets menés par l'ARS. Initialement trimestrielle, notre lettre est devenue mensuelle début 2024.



N'hésitez pas à vous abonner en flashant ce QR code

CHIFFRES CLÉS 2024

Communiqués de presse

25



Conférences de presse

12



Émissions TV & Radio

10



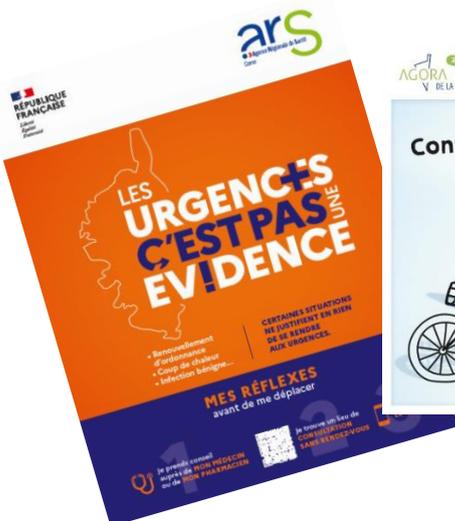
Publications Réseaux sociaux

+ de 500



Campagnes de communication

+ de 10



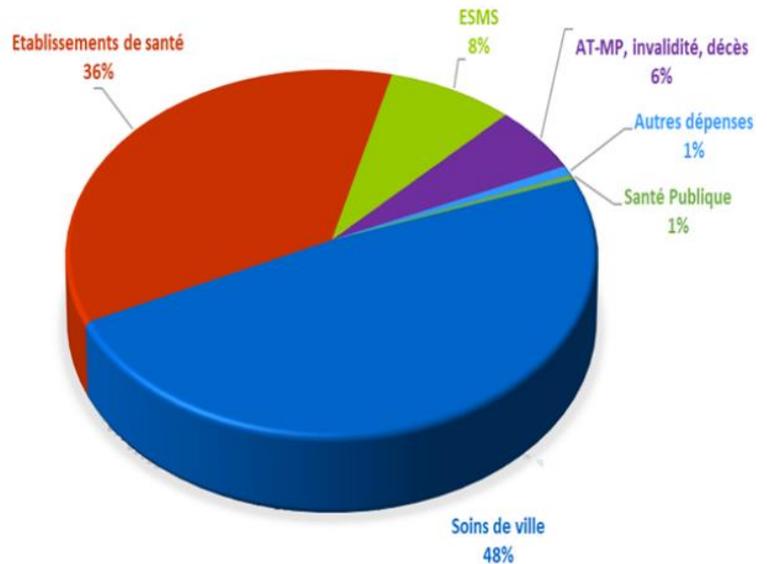
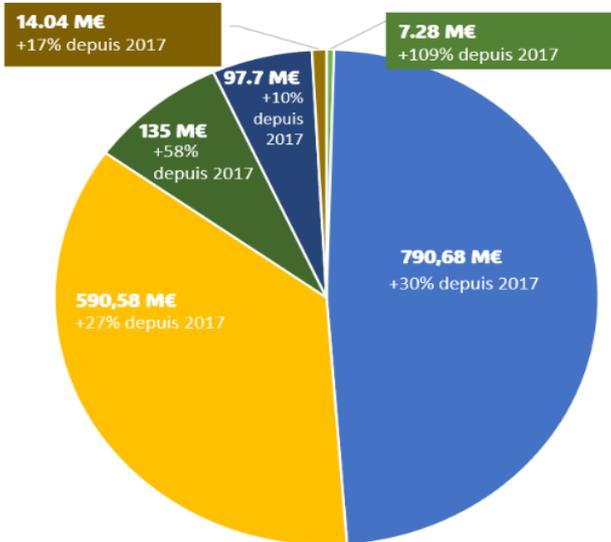
Les dépenses de santé en Corse





Les dépenses de santé : 1,6 milliards d'euros pour la santé en Corse

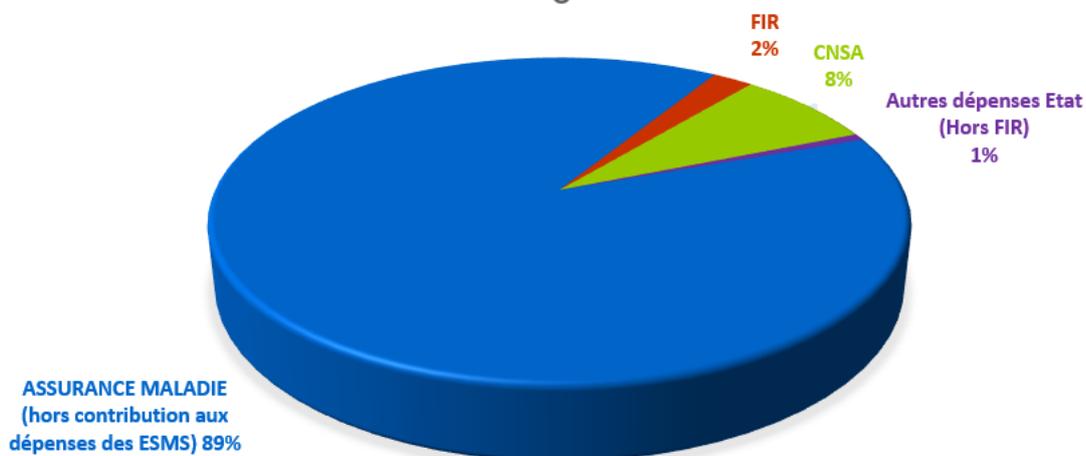
Répartition des dépenses par destination en 2023*



- DEPENSES DE SANTE PUBLIQUE (Crédits Etat et fonds prévention assurance maladie...)
- DEPENSES DE SOINS DE VILLE
- DEPENSES DES ETABLISSEMENTS DE SANTE
- VERSEMENTS AUX ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX (hors conseils généraux)
- AUTRES PRESTATIONS AT-MP, invalidité, décès
- AUTRES DEPENSES SANITAIRES et MEDICO-SOCIALES

La dépense totale de santé en 2023 est de 1635,3 M€
Elle a augmenté de +23% M€ depuis 2017

Répartition des dépenses par financeur en 2023*



*Les données stabilisées et fiabilisées d'une année N paraissent en N+1, d'où le décalage



Ségur : investir pour la santé

Les accords du « Ségur de la santé » prévoient de relancer l'investissement dans le secteur de la Santé. Le comité Régional de l'investissement en santé (CRIS) valide le 22 mars 2022 la stratégie régionale concertée.



Pour la Corse, s'agissant des établissements de santé, l'enveloppe de **157 M€** se décomposant ainsi :

- **82 M€** pour les projets hospitaliers structurants dont 66 M€ pour la phase 1 du projet immobilier du CH de Bastia.
- **68 M€** consacrés à la restauration des capacités financières des établissements hospitaliers publics.
- **7 M€** pour les investissements du quotidien.

Par ailleurs, une enveloppe complémentaire hors SEGUR de **14 M€** a été attribuée à la Corse, 9 M€ en 2021 et 5 M€ en 2022, destinée à la réduction des inégalités de santé, qu'elles soient d'origines territoriales ou sociales.

Ainsi, la Corse bénéficie d'une enveloppe globale de **171 M€** pour financer à la fois :

- 115 M€ de différents projets d'investissements des établissements de santé de l'île
- 56 M€ qui serviront à l'assainissement financier des établissements les plus endettés de la région.

7 C'est le nombre d'établissements qui ont été accompagnés sur 18 opérations.

Enfin, par le biais d'autres sources de financement que sont le FIR et les Crédits Non Reconductibles Médico-Sociaux, ce sont 8,15 M€ qui complètent les besoins de financement des projets structurants identifiés.



Le volet numérique du Ségur est intégré dans la stratégie régionale, tant sur le volet sanitaire que médico-social car il participe directement à la transformation de l'offre. La Corse dispose d'une enveloppe régionale pour le programme Ségur Usage Numérique en Établissements de Santé (SUN-ES) de **1,3 M€**.

Concernant le programme ESMS Numérique, les établissements médico-sociaux se regroupent en « grappe » permettant de financer à hauteur de **1,6 M€** l'équipement et l'utilisation d'un DUI (dossier usager informatisé) pour plusieurs ESMS.

A ce jour, 55 ESMS des secteurs PA/PH/DOM, regroupés en 5 grappes, ont atteint les cibles du programme.

Ces établissements disposent aujourd'hui d'un DUI pour chaque personne accompagnée, ils communiquent de manière sécurisée via la MSS et peuvent déposer des documents sur le DMP. Le programme leur a permis de moderniser la gestion des dossiers de leurs usagers en favorisant l'interopérabilité et le partage sécurisé des données de santé. 25 ESMS PA/PH sont également en cours de déploiement du DUI.



Le Ségur de la Santé et France Relance portent également une ambition majeure d'investissement dans le champ médico-social, avec **1,5 milliard € au niveau national** prévus sur 5 ans pour la modernisation de l'offre d'hébergement des personnes âgées.

Lors de la visite ministérielle du 11 octobre 2021, il a été confirmé que la Corse bénéficierait d'une enveloppe de rattrapage de **15,5 M€ sur 4 ans**.

Une enveloppe complémentaire de **1,7 M€** a été allouée à la Corse sur les reliquats nationaux 2024, menant l'enveloppe globale à **17,2 M€**. Par ailleurs, une enveloppe de crédits non reconductibles (CNR) médico-sociaux ont complété l'accompagnement de ces opérations à hauteur de **6,2 M€** sur les opérations Ségur.

8

C'est le nombre d'EHPAD qui ont été accompagnés pour une enveloppe notifiée de **23,4 M€**.

Le projet de relocalisation à Corte des activités médico-sociales de Tattone dispose d'ores et déjà d'une enveloppe de **18 M€** de la part de l'ARS.

Parallèlement, l'utilisation de l'outil **Mon Espace Santé** est une composante importante car l'objectif est d'en faire le carnet de santé numérique pour tous. Il est donc essentiel d'assurer l'adoption et les usages dans le secteur médico-social pour partager de manière fluide les données de santé des usagers, tout en garantissant leur accès aux informations qui les concernent.

C'est dans cette perspective que deux ESMS ont participé à une expérimentation donnant lieu à un RETEX final au niveau national et un webinaire. Cette expérimentation a permis d'identifier les freins, les leviers, les bonnes pratiques ainsi que les outils mis à disposition. Chaque établissement a bénéficié d'une enveloppe de 21k € pour participer au développement des usages de MES.

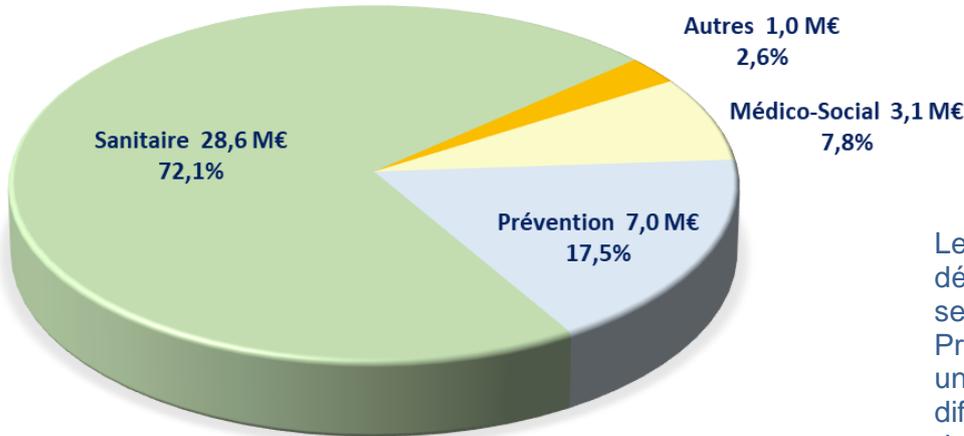
Ces abondements doivent permettre une transformation profonde de l'offre afin de répondre aux nouveaux enjeux d'adaptation des modes de prise en charge, du numérique, des nouvelles technologies et des pratiques professionnelles, dans une logique de gradation des soins et de parcours patient-usager coordonnés sur un territoire de santé.



Le Fonds d'Intervention Régional (FIR)

39,7 M€

C'est le montant du budget FIR disponible en 2024

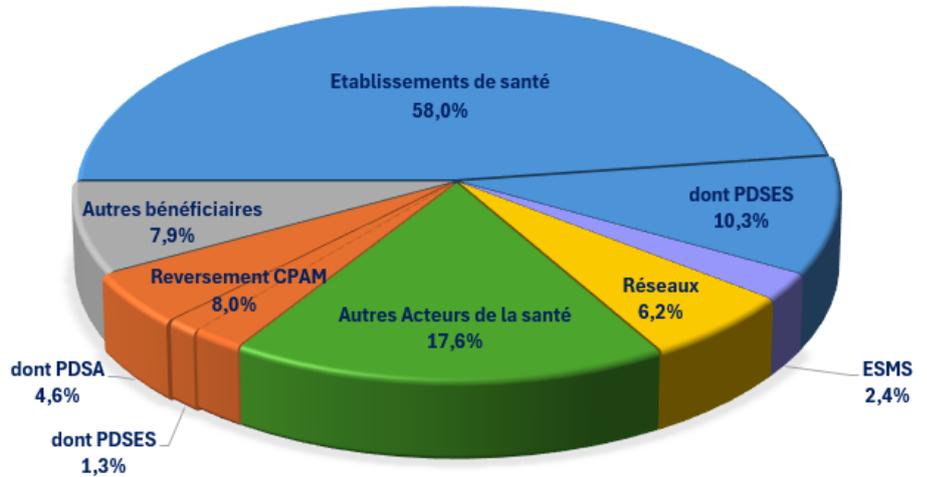


Le montant total des 3 arrêtés FIR délégués en 2024 était de 38,7M€ ventilé selon 3 enveloppes : Médico-Social, Prévention et Sanitaire. A cela s'ajoute un complément de 1 M€ composé de différents reliquats ou reports de crédits des années antérieures.

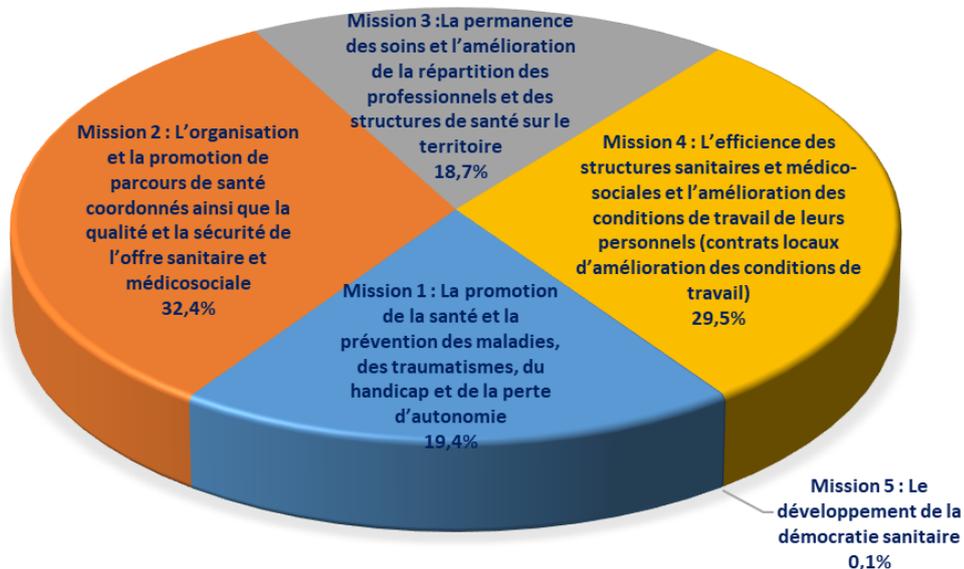
Engagements FIR 2024 par type de bénéficiaires

Une large majorité des crédits du FIR continue d'être engagée au bénéfice des établissements de santé de l'île (58% en 2024).

Une part importante est consacrée aux missions d'intérêt général. Les aides en trésorerie sont, en Corse, issues des crédits de campagne et non du FIR.



Répartition du FIR 2024 par mission



Épidémies : Surveiller, prévenir et vacciner



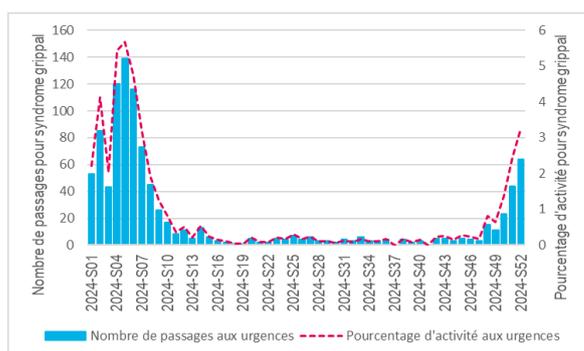


Les infections respiratoires aiguës : grippe, bronchiolite, Covid-19



Chaque hiver, une surveillance spécifique est mise en place pour suivre la dynamique et la gravité des épidémies liées aux infections respiratoires aiguës, spécifiquement la bronchiolite, la grippe et le Covid-19.

En 2024, l'ARS Corse et Santé publique France ont travaillé ensemble pour suivre au mieux l'impact de ces pathologies sur le système de santé de Corse, mais aussi les prévenir et les atténuer. Pour ces 3 pathologies, la surveillance s'effectue via les données de SOS Médecins, des services d'urgence, de réanimation et du laboratoire de virologie de l'université de Corse. Les médecins du réseau Sentinelles participent aussi à cette surveillance des syndromes grippaux.



En 2024, en Corse, la grippe a engendré 3 781 actes médicaux chez SOS Médecins, 1 059 passages aux urgences, dont 134 ont été suivis d'une hospitalisation. Aux urgences, un pic a été observé en semaine 2024-S05 pour la saison 2023-2024, où la grippe a représenté 6 % de l'activité des urgences en Corse.

Le principal virus identifié était le virus A (H1N1). Pour la saison 2024-2025, l'épidémie a démarré en semaine 2025-S51.

Concernant le Covid-19, 2 542 actes médicaux chez SOS Médecins, 820 passages aux urgences, dont 262 ont été suivis d'une hospitalisation, ont été enregistrés en 2024 en Corse.

Au 31 décembre 2024, pour la saison hivernale 2024-2025, les couvertures vaccinales étaient estimées chez les personnes à risque, en Corse, à 35 % pour la grippe (43 % au niveau hexagonal), et à 6,5 % pour le Covid-19 (17 % au niveau hexagonal).

Chez les enfants de moins de 2 ans, en 2024, la bronchiolite a été responsable de 240 actes médicaux chez SOS Médecins, 191 passages aux urgences, dont 74 ont été suivis d'une hospitalisation en Corse. Selon Santé publique France, l'administration du *Beyfortus*® a permis de réduire de 23% le nombre d'hospitalisation pour bronchiolite à VRS après passage aux urgences chez les 0-2 mois par rapport au scénario sans administration.

Un cas de purpura fulminans pris en charge au centre hospitalier d'Ajaccio

Un enfant en bas âge a été admis au centre hospitalier d'Ajaccio pour un purpura fulminans en faveur d'une infection invasive à méningocoque. En lien avec l'ensemble des services concernés (centre hospitalier d'Ajaccio, Protection Maternelle Infantile de la Collectivité de Corse, médecin référent de la crèche et mairie de la commune concernée) l'ARS a mené les investigations épidémiologiques permettant d'identifier et de traiter à titre préventif les personnes contact à risque dans la sphère familiale, médicale et à la crèche. Soixante contacts, dont 31 enfants, ont été identifiés et ont reçu un traitement antibiotique pour éviter la survenue de tout nouveau cas.

Un cas d'Infections invasives à méningocoque (IIM) pris en charge au centre hospitalier de Bastia

Suite à l'hospitalisation d'un cas mi-janvier au centre hospitalier de Bastia, l'ARS souligne la réactivité des différents acteurs mobilisés, centre hospitalier de Bastia, pharmacies de ville, éducation nationale et centre de vaccination de la mairie de Bastia, qui a permis de gérer cette alerte sanitaire dans un délai très court et éviter la survenue de tout nouveau cas.

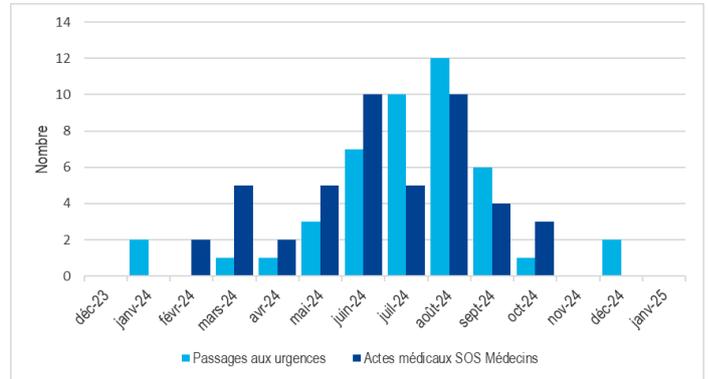




Coqueluche : résurgence en France et en Corse

Les différents indicateurs de surveillance de la coqueluche, suivis par Santé publique France, ont mis en évidence la résurgence de la maladie en Corse au cours de l'été 2024.

La coqueluche n'est pas une maladie à déclaration obligatoire mais les cas sont à signaler à l'ARS dans deux situations spécifiques : dans le cadre du signalement des infections nosocomiales ou lors de la survenue de cas groupés (à partir de 2 cas), qu'ils soient intrafamiliaux ou en collectivités. Cette infection bactérienne, qui est très contagieuse, plus que la varicelle et autant que la rougeole, se transmet par voie aérienne, et en particulier au contact d'une personne malade présentant une toux.



La transmission se fait principalement au sein des familles ou en collectivités. Les nourrissons, trop jeunes pour être vaccinés, sont les plus touchés par les formes graves, les hospitalisations mais aussi les décès. Ainsi, la politique vaccinale vise à protéger ces nourrissons, ainsi que les personnes à risque de forme grave.

Elle repose sur trois stratégies complémentaires :

- la vaccination obligatoire avec une primovaccination à deux injections à deux mois d'intervalle, c'est-à-dire à l'âge de 2 mois (8 semaines) et 4 mois, suivi d'un rappel à l'âge de 11 mois, et l'administration de rappels itératifs à 6 ans, 11-13 ans et jusqu'à l'âge adulte (25 ans avec possibilité de rattrapage jusqu'à 39 ans) ;
- la vaccination des femmes enceintes, à chaque grossesse, recommandée dès le 2nd trimestre de grossesse, en privilégiant la période entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée ;
- en l'absence de vaccination de la mère au cours de la grossesse, la vaccination de la mère en post-partum, même si elle allaite, et des personnes susceptibles d'être en contact étroit avec le nourrisson durant ses 6 premiers mois de vie (stratégie dite du cocooning).

Le port du masque est une mesure barrière efficace, et est fortement recommandé pour les personnes présentant des symptômes d'une infection des voies respiratoires (rhume, maux de gorge, toux, fièvre) et ce, quelle qu'en soit la cause.

Face à ce constat, l'ARS avec l'Omédit Paca Corse a édité une affiche pour les salles d'attentes des médecins, infirmiers et sages femmes ainsi que pour les officines avec le slogan « Avec votre professionnel de santé, parlez prévention, parlez vaccination ! » rappelant qu'il est plus que jamais nécessaire de faire le point sur ses vaccinations afin de protéger les plus fragiles.

Avec votre professionnel de santé, parlez prévention, parlez VACCINATION

LES FEMMES ENCEINTEES

- Avant l'arrêt de la contraception : mise à jour de la vaccination dont ROR (rougeole - oreillon - rubéole) et varicelle
- Pendant la grossesse
 - dès le 1er trimestre : grippe et covid
 - à partir du 2e trimestre : coqueluche
 - au 6ème mois : VRS (notamment bronchiolite)

LES NOURRISSONS

- Dès la naissance : traitement préventif contre la bronchite (bâtons à mâcher octobre et février)
- 1ère vaccination dès 2 mois
- Vaccinations des professionnels de santé et de la petite enfance
- Vaccinations de l'entourage familial
- Epidémiologie coqueluche en cours :
 - rappel et deuxième injection dès l'âge de 5 ans
 - pour les professionnels de la petite enfance
 - pour l'entourage familial et notamment la vaccination de la mère pendant la grossesse

LES MALADES CHRONIQUES ET LES PERSONNES AGÉES

- La vaccination réduit le risque de formes graves
 - grippe
 - covid
 - pneumocoque
 - d'âge 65 ans - 74 ans
 - VRS (virus respiratoire syncytial)
 - Plus de 65 ans avec pathologie respiratoire ou cardiovasculaire
 - Plus de 75 ans

LES PERSONNES IMMUNODÉPRIMÉES

- Système immunitaire faible
- Risque plus élevé d'être malade et de faire des formes graves
- Vaccinations spécifiques : grippe, covid, pneumocoque
- Protection par l'entourage : mise à jour des vaccinations dont ROR (rougeole - oreillon - rubéole) et varicelle

L'ENTOURAGE DES PLUS FRAGILES

- Je vérifie mes vaccinations dont ROR et varicelle
- Je me vaccine contre :
 - le grippe
 - la coqueluche
 - plus de 12 ans et premier trimestre et 6m
 - plus de 25 ans et premier trimestre et 6m

Gestes barrières + vaccination pour protéger les plus fragiles
Pour en savoir plus, consultez le QR Code



Une épidémie de gastro-entérite identifiée sur le GR20

Suite à l'apparition, dès le 12 juillet 2024, de **plusieurs cas de gastro-entérite parmi les randonneurs du GR20, l'ARS Corse, en collaboration avec Santé publique France et le Parc naturel régional de Corse**, a mené des investigations pour identifier les origines de cette situation inhabituelle et limiter la survenue de nouveaux cas.

Une équipe d'astreinte et une épidémiologiste de Santé publique France ont procédé, pendant plusieurs jours, à une recherche des causes de survenue de cette épidémie, en lien étroit avec les responsables des refuges gérés par le parc naturel régional. Une enquête rétrospective, des analyses microbiologiques, ainsi que des analyses d'eau ont été effectuées sur la zone identifiée comme vecteur potentiel de contamination grâce à l'enquête. Entre le 1^{er} et le 15 juillet, période au cours de laquelle une enquête rétrospective a été menée, **au moins 236 malades** ont été recensés. Les résultats des investigations ont indiqué que l'épidémie était principalement causée **par un norovirus**, agent infectieux se transmettant facilement de personne à personne (par contact direct avec une personne malade, en touchant des surfaces ou des objets contaminés et en portant ensuite ses doigts à la bouche, en mangeant des aliments ou en buvant des liquides contaminés). Afin de prévenir une nouvelle vague épidémique, l'ARS a mené une campagne de prévention sur les bonnes pratiques à observer lors des randonnées.



RANDONNER
sur le GR20
EN BONNE SANTÉ

Suite à l'apparition durant l'été 2024 de plusieurs cas de gastroentérites parmi les randonneurs du GR20, et afin de prévenir une nouvelle vague épidémique, l'ARS Corse rappelle les mesures de précaution et recommandations :

- Respecter les consignes simples d'hygiène**
Se laver les mains fréquemment et surtout après être allé aux toilettes, avant de préparer un repas et avant de manger. Utiliser du savon ou une solution hydroalcoolique respectant la norme EN 12855.
- Traiter ou filtrer l'eau avant consommation**
Utiliser des pastilles de purification, des filtres portables ou faire bouillir l'eau avant de la boire.
- En cas de symptômes de gastroentérite**
Éviter de préparer les repas pour les autres pendant que vous présentez des symptômes, jusqu'à 48h après la fin des symptômes.

En cas de besoin, appelez le 15
Un médecin vous apportera une réponse adaptée à votre situation

15

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 ARS
 Parc naturel régional de Corse
 Agence régionale de santé de Corse



Un été 2024 plus chaud que la normale de 0,7°C, se classant comme le 8^{ème} été le plus chaud depuis 1900

Chaque été, le système d'alerte canicule et santé (SACS) est activé du 1^{er} juin au 15 septembre. Cet été, la Corse a connu **deux vagues de fortes chaleurs**, avec des passages en **alerte orange** pour la canicule entre le 28 juillet et le 4 août, et du 10 au 15 août.

En 2024, **sur l'ensemble de la période de surveillance**, en Corse, **8 actes SOS Médecins et 248 passages aux urgences, dont 51 % suivis d'une hospitalisation**, ont été enregistrés pour l'indicateur **iCanicule**. Il a été estimé qu'une **cinquante de décès étaient attribuables à la chaleur**.

Une campagne de prévention a été diffusée au cours de l'été et les établissements accueillant des personnes fragiles ont été sensibilisés à la thématique comme chaque année.

Qu'appelle-t-on canicule ?

Les canicules sont définies par département lorsque les moyennes de 3 jours des températures minimales et maximales mesurées dépassent les seuils d'alerte.

Innover pour mieux répondre aux besoins du territoire



Expérimenter et innover pour mieux soigner



L'Article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale 2018 permet d'expérimenter de nouvelles organisations en santé, reposant sur des modes de financement inédits.

Il se distingue par sa nature expérimentale qui permet, sur un territoire donné, de tester de nouveaux modèles organisationnels et de déterminer grâce à une évaluation robuste, s'il est pertinent ou non de les généraliser.

Initié en 2019, l'Article 51 a déjà permis de tester plus de 100 projets sur le plan national, bénéficiant à 1 million de patients.

L'ARS Corse se distingue par son dynamisme en matière d'initiatives locales.

10 C'est le nombre de projets autorisés



1. **Le projet CICA Corse** : coordination et expertise pour la prise en charge des plaies chroniques en Corse avec l'URPS infirmiers libéraux.
2. **Le projet AFM-Téléthon** : amélioration de la santé et de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies neuromusculaires, neurodégénératives, SEP et Parkinson (-60 ans).
3. **L'expérimentation EqLAAT** : création d'équipes locales pour évaluer et accompagner l'usage des aides techniques pour les personnes en situation de handicap et âgées.
4. **Le suivi des patients sous anticancéreux oraux** : circuit ville-hôpital avec échanges hebdomadaires pour optimiser leur prise en charge.
5. **L'expérimentation du forfait de réorientation des urgences (FRU)** : réorientation des patients vers des consultations libérales adaptées avec coordination urgentistes-praticiens libéraux.
6. **La Maison de l'enfance et de la famille (MEF)** : guichet unique organisé par la PMI pour coordonner le parcours de santé des enfants de 3 à 11 ans.
7. **Le projet OSyS** : mobilisation des pharmacies pour une prise en charge sécurisée du premier recours sur 6 pathologies du quotidien.
8. **L'antenne de pharmacie de Cozzano** : renforcement de l'offre de soins en milieu rural et accès facilité pour les populations isolées.
9. **L'expérimentation Eva Corse** : réadaptation cardiaque de proximité via les SSR et soins primaires, financée par un forfait avec prime d'efficacité.
10. **Le projet ICOPE** : prévention de la perte d'autonomie via des dépistages et orientations réalisés par des structures d'exercice coordonné.





Le projet OSyS : une prise en charge en pharmacie pour 6 pathologies du quotidien



25

C'est le nombre de pharmacies expérimentatrices du projet OSyS



Financé au titre de l'article 51 innovation en santé, le **projet « OSyS » (Orientation dans le Système de Soins)**, porté par l'URPS Pharmaciens a pour but de faciliter le parcours santé des patients en mobilisant les pharmacies d'officine, dans le cadre d'une prise en charge du premier recours sécurisée. Il s'agit d'une expérimentation menée également dans 3 autres régions (Bretagne, Occitanie et Centre Val de Loire) qui répond à 3 objectifs :

- ✓ apporter une réponse dans les situations quand l'accès à un médecin généraliste est difficile (désertification médicale et zones côtières et saisonnières)
- ✓ contribuer à diminuer les recours inappropriés aux urgences
- ✓ libérer du temps médical, tout en facilitant l'accès à un médecin lorsque nécessaire.

Le pharmacien, professionnel de santé compétent et disponible, accueille les patients afin de les conseiller et de les orienter vers une prise en charge rapide et efficace.

L'antenne pharmaceutique expérimentale à Cozzano

Depuis le 25 juillet 2024, la **première antenne pharmaceutique en France** fonctionne à Cozzano, dans le Haut-Tavaro, une zone rurale de dix communes.

Financée par l'ARS Corse et la CNAM au titre de l'article 51 des expérimentations innovantes en santé, elle offre aux 1 600 habitants un accès de proximité aux médicaments et produits de santé et réalise des actions de prévention et de promotion de la santé.

Ce projet, porté depuis deux ans par l'ARS Corse en lien très étroit avec le maire de Cozzano et le Dr Vivien Delpoux, pharmacien, permet de :

- **Consolider l'offre de premier recours** sur ce territoire,
- D'offrir à la population et aux professionnels de santé **une réponse pharmaceutique adaptée,**
- **D'accompagner l'accès à la santé des plus fragiles** et personnes isolées dans une logique « d'aller-vers »,
- De déployer **des actions de prévention et de promotion de la santé.**



Maladies neuromusculaires et neurodégénératives : la Corse à la pointe de l'innovation dans l'accompagnement des familles avec le dispositif d'accompagnement de l'AFM-Téléthon

En 2019, l'AFM-Téléthon et l'Agence Régionale de Santé Corse lançaient une expérimentation, dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018, pour **démontrer l'efficacité du modèle d'accompagnement de l'AFM-Téléthon pour des malades concernés par des maladies neuromusculaires et neurodégénératives** sur le territoire corse, dans l'objectif d'améliorer leur parcours de santé.

Cette expérimentation propose aux malades concernés un parcours fluide, reposant sur une relation efficiente entre les différents acteurs au bénéfice du malade, et une qualité de vie optimisée, en s'appuyant sur 3 Référents Parcours de Santé (RPS), 1 Assistante médico-administrative, présents sur l'île. 89 patients atteints de maladies neuromusculaires et 42 patients atteints de maladies neurodégénératives ont intégré ce dispositif. L'accompagnement proposé par ce service permet d'améliorer la qualité de vie de la personne et de son entourage, de réduire les ruptures de parcours de santé et de renforcer la coordination entre les différents professionnels présents localement et les Centres de Références et de Compétences situés sur le continent.



Le 11 octobre 2024, le comité technique de l'innovation et le conseil stratégique de l'innovation en santé ont émis un avis favorable à son passage dans le droit commun et à l'ouverture de la période transitoire pour une durée de 18 mois.

131

C'est le nombre de patients accompagnés par l'AFM-Téléthon en Corse depuis le début de l'expérimentation, dont 104 en 2024 (jusqu'au 14/10/24)

Le projet Eva Corse se déploie sur le territoire

L'expérimentation « **Eva Corse** », **unique en France**, vise à mettre en place un programme de réadaptation cardiaque au plus près des patients en s'appuyant sur les SSR et les équipes de soins primaires en mobilisant un mode de financement forfaitaire intégrant une prime d'efficacité et de qualité.

224

C'est le nombre de patients accompagnés par Eva Corse

Porté par le Dr Antoine Faure, cardiologue au centre hospitalier de Bastia, ce projet facilite l'accès à la réadaptation cardiovasculaire en limitant les déplacements des patients.

Initialement localisé, le projet Eva Corse s'étend désormais à tout le territoire, permettant une prise en charge plus large et accessible à l'ensemble des patients concernés.

Dans une tribune publiée par le journal « l'opinion » le 3 mars 2024, Frédéric Valletoux, Ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention, a valorisé les initiatives locales permettant d'améliorer l'accès aux soins en citant notamment le dispositif Eva Corse : une fierté pour la Corse, l'Agence et les professionnels impliqués dans ce projet qui voient leur travail mis en valeur au niveau national.



La réalité virtuelle pour accompagner les soins dans les hôpitaux d'Ajaccio et de Bastia



Avec le soutien de l'ARS Corse, les deux hôpitaux insulaires se dotent de **2 casques de réalité virtuelle**.

Une technologie qui vise à accompagner les soins médicaux et réduire le stress et la douleur des patients. Ce casque propose une forme d'hypnose médicale légère, permettant aux patients de s'évader dans des environnements virtuels (réels ou imaginaires) pendant des actes médicaux potentiellement douloureux ou anxiogènes, comme la pose de perfusions ou le retrait de drains thoraciques.

7000 € C'est le montant financé par l'ARS pour l'acquisition de 2 casques VR

Une couveuse dernière génération créée par les professionnels du CH d'Ajaccio

L'équipe de l'unité néonate, les experts techniques du garage et du biomédical de l'hôpital d'Ajaccio a mis au point une couveuse innovante, et performante spécialement conçue pour faciliter le transport des nouveaux nés en toute sécurité. Adaptée sur un brancard, elle permet un déplacement aisé sans nécessiter de manipulations supplémentaires du bébé. Grâce à cet aménagement qui limite le poids de l'équipement, toute évacuation sanitaire qu'elle se fasse par avion ou hélicoptère, peut être envisagée dans des conditions optimales. De plus, cette "super couveuse" est dotée d'un système d'autonomie électrique prolongée, garantissant un fonctionnement efficace lors des transferts médicaux. Cette couveuse sera présentée en mai 2025 au salon européen RETTmobil à Fulda en Allemagne, salon international de référence pour le sauvetage et la mobilité.



De nouveaux outils numériques conçus par et pour les professionnels de santé



Alain Husselstein, directeur du GRADeS Corse e-santé, Dr Jean Canarelli, président du GRADeS Corse e-santé et Marie-Hélène Lecenne, directrice générale de l'ARS Corse.

300 000 €
C'est le montant financé pour le Dossier Communicant en Cancérologie (DCC)

437 000 €
C'est le montant financé pour le module de télé-médecine

192 000 €
C'est le montant financé pour l'espace numérique Régional Santé Spaziu Pro

En 2024, la Corse innove en matière de santé grâce à **trois outils numériques présentés par le GRADeS Corse e-santé**. Ces solutions visent à répondre aux défis du désert médical et à simplifier la prise en charge des patients.

La télé-médecine via la plateforme Alta Strada - Télé Santé :

elle permet des consultations à distance entre patients et professionnels de santé, ainsi que des échanges de télé-expertise entre médecins. Par ailleurs, grâce à des objets connectés, des infirmiers peuvent transmettre en temps réel des données médicales essentielles, accélérant ainsi le diagnostic.

Les réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) :

Alta Strada RCP DCC facilite l'organisation à distance de ces réunions cruciales, notamment en oncologie, où les experts échangent pour définir le meilleur parcours de soins. Cette solution est étendue à d'autres pathologies complexes, offrant un gain de temps précieux.

Espace Numérique Régional Santé Spaziu Pro :

Cet espace numérique centralise tous les services en ligne destinés aux professionnels de santé, simplifiant l'accès aux outils nécessaires à leur pratique quotidienne.

Ces dispositifs, accessibles à tous les acteurs de santé, promettent une prise en charge plus rapide et collaborative, adaptée aux spécificités insulaires.

Promouvoir la qualité et la sécurité des soins





La semaine sur la sécurité des patients : améliorer le diagnostic pour la sécurité des patients

La Semaine nationale sur la sécurité des patients (SSP), du 16 au 20 septembre 2024, a été l'occasion de proposer aux professionnels de santé et aux usagers des actions de sensibilisation, mais aussi de renforcer la collaboration entre les professionnels de santé, les patients et leurs proches ! Au Centre Hospitalier de Bastia, les équipes de la direction qualité et sécurité des soins, l'équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière, la cellule des droits du patient, les représentants des usagers et les équipes de la pharmacie, tous se sont activement mobilisés.



L'équipe pharmaceutique est allée à la rencontre des équipes soignantes pour échanger sur la sécurisation de la Prise en charge médicamenteuse.



Les représentants des usagers et la cellule des droits des patients du CHB étaient présents pour répondre à toutes les questions sur les thématiques en lien avec le droit du patient : directives anticipées, personne de confiance, personne à prévenir, consentement, information patient, dignité, bienveillance...



Face à une chambre de patient reconstituée, des erreurs ont été introduites par l'équipe de la cellule qualité. En groupe ou individuellement, chaque professionnel devra identifier les erreurs lors de son passage dans la « chambre des erreurs ».

Le traitement des réclamations

SiREC

Système d'informations des réclamations



111 Réclamations reçues en 2024 (vs 103 en 2023)

58 en Corse de Sud

48 en Haute Corse

Au 1/01/2025

79 clôturées

32 en cours de traitement





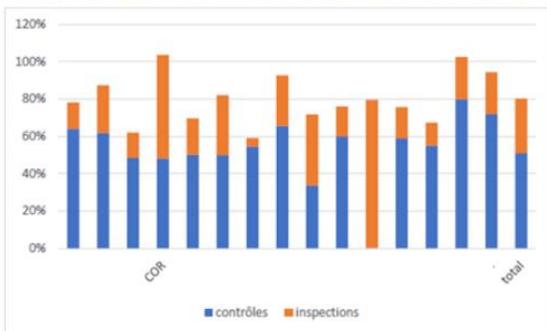
Bilan des missions de contrôle et d'inspection des EHPAD

Dans le cadre du plan national de contrôle des EHPAD, un important dispositif de surveillance et d'évaluation a été mis en place entre 2022 et le premier semestre 2024. L'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a publié en novembre 2024 un rapport d'évaluation détaillant l'intensité et l'impact des contrôles et inspections menés sur l'ensemble du territoire national, y compris en Corse. **En Corse, ces missions ont permis d'identifier des axes d'amélioration et de renforcer l'accompagnement des établissements.**

Des inspections et contrôles ciblés

Les EHPAD corses ont fait l'objet d'un suivi renforcé, permettant d'évaluer la qualité des soins et le respect des réglementations. L'analyse des données révèle un nombre important de recommandations lors des inspections (11 par établissement en moyenne), soulignant un besoin d'accompagnement spécifique.

Graphique 6 : Nombre de missions lancées rapporté au nombre d'EHPAD



Source : SI-ICEA, extractions et calculs mission, DREES pour le nombre d'EHPAD ; champ : missions 2022-2023 1^{er} semestre 2024, missions lancées, toutes les régions sauf Réunion et Guyane cf. annexe 1, le total peut dépasser 100% car un EHPAD peut faire l'objet de plusieurs missions.

Un levier pour améliorer la prise en charge

Ces contrôles et inspections constituent un outil essentiel d'amélioration pour les établissements corses.

L'ARS Corse s'engage à accompagner les établissements dans la mise en œuvre des recommandations et à garantir une prise en charge de qualité pour les résidents.

Des mesures correctrices adaptées

Les contrôles en Corse ont donné lieu à :

- un faible nombre d'injonctions, indiquant un respect global des obligations réglementaires.
- un nombre modéré de prescriptions, nécessitant des ajustements ciblés.
- un volume important de recommandations, témoignant d'une marge d'amélioration dans la structuration et la qualité des soins.

Tableau 14 : Nombre de mesures correctrices par contrôle selon la région

Région	Nb d'injonctions par contrôle	Nb de prescriptions par contrôle	Nb de recommandations par contrôle
COR	0,0	10,0	14,6
Total général	0,1	5,0	5,3

Source : SI-ICEA, extractions et calculs mission, champs : missions de contrôles clôturés 2022, 2023, 2024 (avant la date d'extraction)

Tableau 15 : Nombre de mesures correctrices par inspection selon la région

Région	Nb d'injonctions par inspection	Nb de prescriptions par inspection	Nb de recommandations par inspection
COR	2,2	5	11
Total général	0,9	3,9	4,1

Source : SI-ICEA, extractions et calculs mission, champs : missions d'inspection clôturées 2022, 2023, 2024 (avant la date d'extraction)



Mieux appréhender la survenue d'une « cyber-crise » au sein des établissements de santé

Les statistiques révèlent que la santé est le troisième secteur le plus touché par les cyberattaques, avec **10%** des attaques de type rançongiciel visant des établissements publics de santé.

Pour contrer cette menace, divers organismes gouvernementaux et régionaux se sont mobilisés, notamment la Délégation du Numérique en Santé, la Direction Générale de l'Offre de Soins, l'Agence du Numérique en Santé, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information et l'ARS.

5 C'est le nombre d'établissements de santé qui ont réalisé un 1er exercice de gestion de crise cyber financés par l'ARS en 2024.

Pour sensibiliser davantage, l'ARS Corse a organisé, le 29 avril 2024 à l'Université de Corse, un **séminaire sur la cybersécurité, visant à mieux appréhender la survenue d'une « cyber-crise » au sein d'un établissement de santé.**



Exercices de cybersécurité pour le médico-social

En octobre 2024, l'ARS Corse a organisé une série d'exercices de gestion de crise cybersécurité dans les établissements médico-sociaux publics.

Ces simulations visent à renforcer la capacité des équipes à faire face aux cybermenaces, tout en assurant la continuité des services essentiels aux résidents et usagers.

Ces exercices s'inscrivent dans le cadre du programme national CaRE (Cybersécurité Accélération et Résilience des Établissements), en partenariat avec le GRADeS et l'ANSSI. Le secteur médico-social, souvent cible de cyberattaques, est prioritaire dans cette nouvelle vague d'exercices.

En complément, d'autres sessions sont déjà planifiées en 2025 pour le secteur sanitaire qui a déjà bénéficié du premier niveau d'exercices.

2 C'est le nombre d'établissements de santé et établissements médico-sociaux qui ont déclaré au moins un incident de sécurité informatique en 2024 en Corse.

Sensibiliser le personnel des établissements de santé aux bonnes pratiques

Une plaquette ludique et illustrée, intitulée « Cybersécurité en santé » a été créée afin de sensibiliser le personnel des établissements de santé. Elle met en avant les principaux risques liés aux cyberattaques, tels que le vol de données sensibles, le shadow IT, l'ingénierie sociale et le phishing, tout en proposant des recommandations concrètes pour sécuriser les systèmes d'information. Destinée à tous les agents du secteur, cette plaquette insiste sur l'importance de l'utilisation de mots de passe robustes et de la vigilance quant à son identité numérique.

En adoptant ces bonnes pratiques, les établissements de santé peuvent renforcer leur résilience face aux menaces numériques et assurer la protection des données des patients.





Promouvoir le bon usage de l'antibiothérapie : Installation du centre régional en antibiothérapie de Corse



Dans le cadre de la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques, l'ARS Corse a officialisé l'installation du **Centre Régional en Antibiothérapie (CRAtb)**, structure d'expertise et d'appui pour tous les professionnels de santé des trois secteurs de soins (ville, établissements médico-sociaux, établissements sanitaires). Cette initiative marque une avancée majeure dans la lutte contre l'antibiorésistance.

Situé au **centre hospitalier de Bastia**, ce centre d'expertise vise à **promouvoir le bon usage des antibiotiques et à appuyer les professionnels de santé dans les secteurs sanitaire, médico-social et libéral.**

Il travaille en coordination avec l'ARS, le CPIas, l'OMEDIT et les CPAM ainsi que les Unions de professionnels pour sensibiliser, former et optimiser les pratiques en antibiothérapie. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie nationale et régionale visant à réduire l'antibiorésistance et à protéger la santé publique.

12 %

C'est le pourcentage d'augmentation de la consommation d'antibiotiques dans l'île entre 2013 et 2023, plaçant la Corse en tête des régions les plus consommatrices d'antibiotique en ville en France.

A titre de comparaison, la consommation d'antibiotiques en Bretagne a baissé de 17 % sur la même période.

Création de centres experts de prévention et de prise en charge de l'iatrogénie médicamenteuse (CEPPIM)



L'**iatrogénie médicamenteuse** est une préoccupation majeure de santé publique. Les effets indésirables liés aux médicaments peuvent entraîner des complications graves, voire des décès. La prévention de l'iatrogénie repose sur une approche proactive et multidisciplinaire, avec un rôle clé des professionnels de santé dans la prise en charge des patients.

Pour y répondre, **l'ARS et l'OMÉDIT** ont lancé en mai 2024 un appel à projets visant à créer un centre expert par GHT. Intégrés aux hôpitaux de jour, **ces centres aident à prévenir, détecter et gérer les effets indésirables, notamment chez les personnes âgées.** Les CEPPIM sont un soutien essentiel pour les professionnels de santé, garantissant une prise en charge plus sûre et efficace.



Pharmacies de garde : une nouvelle méthode d'information



Pour connaître la
pharmacie de garde*
la plus proche

*nuits, dimanches et jours fériés

En Corse du Sud

Composez le
3237*

ACCESSIBLE 24h/24h

*Numéro Audiotel : 0,35€ TTC/min

En Haute-Corse

Composez le
0 825 74 20 30*

ACCESSIBLE 24h/24h

*Numéro Audiotel : 0,35€ TTC/min

Ou
Consultez en ligne
www.3237.fr

Ou
Consultez en ligne
www.servigardes.fr

Depuis le 26 décembre 2024, une nouvelle organisation simplifiée est mise en place pour connaître la pharmacie de garde la plus proche. Désormais, 2 plateformes départementales dédiées sont opérationnelles 24h/24 et 7j/7 : **Resogardes** pour la Corse du Sud et **Servigardes** pour la Haute Corse.

Cette évolution s'inscrit dans une démarche de modernisation souhaitée par l'agence et les deux syndicats représentatifs de la profession : la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO).

Cette démarche commune vise à offrir une information accessible à la population, tout en désengorgeant les lignes des gendarmeries et des commissariats, souvent sollicités à tort pour ce type de demandes.



L'organisation du système de santé





Répondre à un besoin de soins non programmés

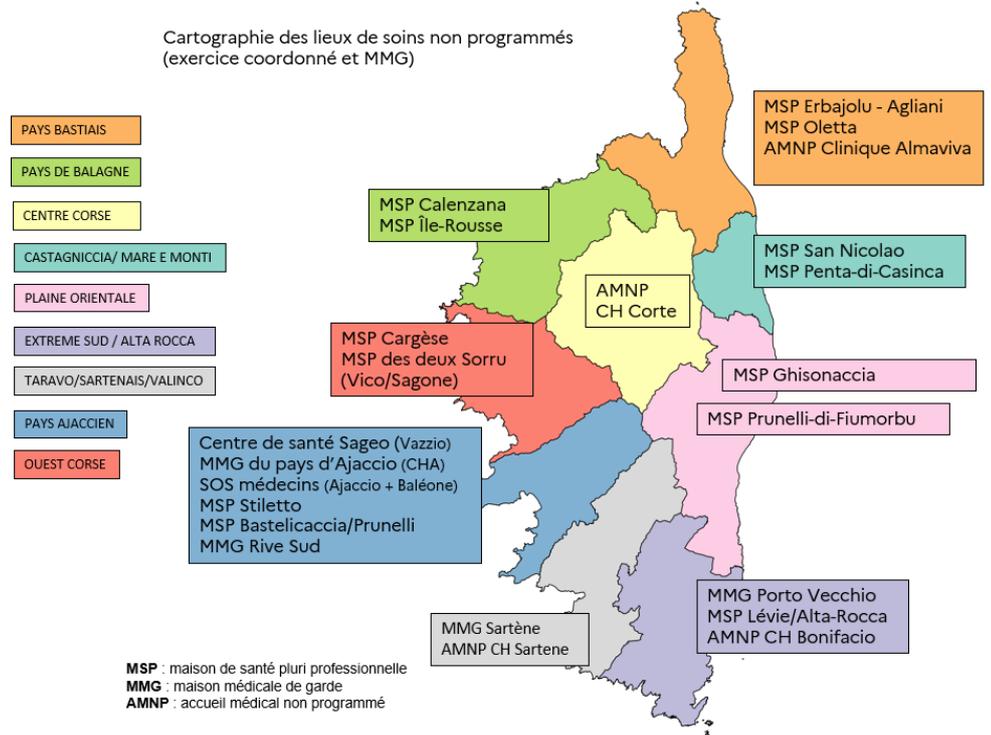
De nombreuses structures d'exercice regroupé et cabinets médicaux libéraux participent au dispositif de soins non programmés y compris en téléconsultation. L'engagement de ces professionnels de santé est le fruit d'une mobilisation générale du Service d'Accès aux Soins (SAS) et l'ensemble des territoires de Permanence Des Soins Ambulatoire (PDSA) est couvert.

7

C'est le nombre de Médecins Correspondants du Samu (MCS)

Le Médecin Correspondant du Samu (MCS) est un médecin de premier recours, formé à l'urgence, qui intervient en avant-coureur du SMUR, sur demande de la régulation médicale, dans des territoires où le délai d'accès à des soins urgents est supérieur à trente minutes et où l'intervention rapide d'un MCS constitue un gain de temps et de chance pour le patient.

L'organisation des soins de proximité sur les territoires

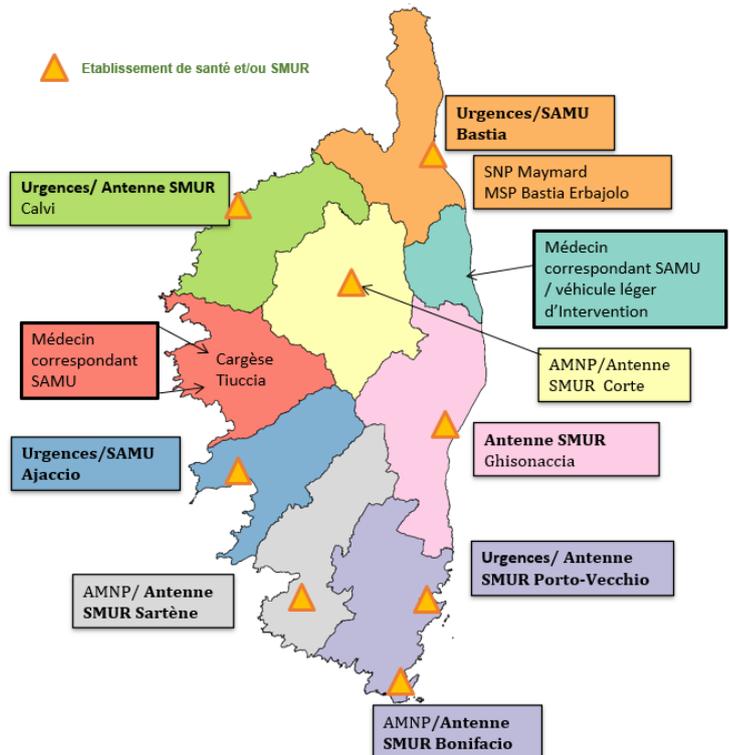


Retrouvez la cartographie de l'offre de soins non programmés sur www.corse.ars.sante.fr

Cartographie des structures de prise en charge des urgences

(SAMU- Antennes SMUR – AMNP)

- 2 Structures Mobiles d'Urgence et de Réanimation (SMUR)
- 4 services d'accueil des Urgences (SAU)
- 6 antennes SMUR
- 3 médecins correspondants du SAMU (MCS)
- 3 accueils médicaux non programmés (AMNP)

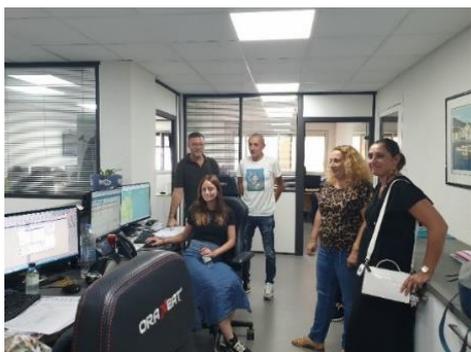


Inauguration de la Maison Médicale de Garde de Porticcio

En aout 2024, l'ARS Corse a soutenu l'ouverture d'une **maison médicale de garde à Porticcio**, visant à améliorer l'accès aux soins sur la Rive Sud. Ce projet, cofinancé par l'État, la Collectivité de Corse et la commune, permet de désengorger les urgences d'Ajaccio en offrant un service de proximité. La structure, située près de la mairie, propose deux salles de consultation et une salle de soins, et fonctionne les week-ends avec la présence de médecins de SOS Médecins 2A. Elle sera ouverte chaque samedi et dimanche pour **répondre aux besoins des résidents permanents et estivants**, facilitant ainsi l'accès à des soins non programmés sans devoir se déplacer à Ajaccio.



Des coordonnateurs ambulanciers à l'appui des Samu



Désormais, dans le cadre de la réforme des transports sanitaires urgents, chaque SAMU fait appel au coordonnateur ambulancier afin de mobiliser le véhicule le plus adapté à la prise en charge du patient pour la pré-urgence hospitalière. Sous le pilotage de l'Association des Transports Sanitaires Urgents de Corse (ATSU), une convention permet aux transporteurs de chaque territoire de mieux se coordonner avec l'ensemble des acteurs (SAMU, ATSU, SDIS).

Ce dispositif a pour objectif de faire diminuer le nombre d'indisponibilités ambulancières, et par conséquent le nombre d'intervention des pompiers par « carence ». Les postes de coordonnateur et l'outil de géolocalisation sont financés par l'ARS sur le fonds d'intervention régional.



Une nouvelle structure de Soins Médicaux de Réadaptation (SMR) en Haute-Corse

Les travaux du projet Sainte-Camille ont démarré à San Ornello. Autorisée en 2021 par l'ARS, cette structure disposera d'une capacité de **60 lits et 10 places** :

- ✓ 10 lits SSR polyvalents
- ✓ 30 lits et 5 places « affections appareil locomoteur »
- ✓ 20 lits et 5 places « affections système nerveux »



Validation de la phase 1 du projet du nouvel hôpital de Bastia

En juillet 2024, la directrice générale de l'ARS a validé le périmètre de la phase 1 sur un nouveau foncier de 15h ectares, à Labretto, dans les quartiers sud de Bastia, permettant au CH de Bastia de prendre le chemin de la reconstruction.

Toutes les parties prenantes ont joué un rôle dans l'aboutissement du projet : la direction du CH, les communautés hospitalières, l'organisation syndicale majoritaire et les usagers, les élus, les experts du Conseil Scientifique de l'Investissement en Santé, l'autorité ministérielle et l'ARS. Tous ont œuvré sans relâche depuis 2021 pour définir un projet adapté aux besoins.



66 M€

C'est le financement de la première phase du projet de reconstruction du centre hospitalier de Bastia, validé le 18 juillet 2024 par le ministère de la Santé.

509

C'est le nombre de conventions, arrêtés et décisions de tarification pris par l'ARS Corse en 2024 toutes enveloppes confondues :

- ✓ 341 conventions de financement
- ✓ 32 arrêtés, avenants CPOM, pour les établissements sanitaires
- ✓ 138 décisions pour la tarification des établissements et services médico-sociaux



Les autorisations sanitaires en 2024



Autorisation des Activités de Chirurgie en Corse

En 2024, l'ARS Corse a délivré **7 autorisations d'exercice pour les activités de chirurgie**, réparties entre établissements publics et privés. **Le Centre Hospitalier d'Ajaccio** et le **Centre Hospitalier de Bastia** ont obtenu le renouvellement de leurs autorisations pour la chirurgie adulte et pédiatrique, avec un engagement renforcé dans l'organisation des filières spécialisées et des urgences. **Les Cliniques d'Ajaccio et la Polyclinique Raoul Maymard** ont été autorisées à poursuivre leurs activités, incluant la chirurgie bariatrique, sous réserve du respect des seuils réglementaires. **La Clinique de l'Ospedale** a obtenu une autorisation pour la chirurgie adulte ainsi qu'une prise en charge pédiatrique limitée aux interventions ambulatoires spécifiques. **La Clinique Dr Filippi** a vu son autorisation reconduite pour la chirurgie adulte, notamment en ORL et ophtalmologie. Enfin, **la Polyclinique de Furiani**, bien que validée pour certaines spécialités chirurgicales, n'a pas obtenu d'autorisation pour la chirurgie bariatrique, faute d'un volume d'activité suffisant. Ces décisions s'inscrivent dans une volonté de structurer et sécuriser l'offre chirurgicale sur l'ensemble du territoire, tout en garantissant un accès équitable aux soins et en renforçant la coopération entre établissements.



32

C'est le nombre d'autorisations délivrées en 2024 pour répondre aux besoins du secteur.



Autorisation des Activités d'Hospitalisation à Domicile en Corse

En 2024, l'ARS Corse a délivré **5 autorisations d'exercice pour l'hospitalisation à domicile (HAD)**, réparties entre établissements publics et privés.

Le Centre Hospitalier de Sartène, le Centre Hospitalier Intercommunal de Corte-Tattone et le Centre Raoul Maymard ont obtenu le renouvellement de leurs autorisations pour l'HAD, garantissant la continuité des soins sur leur territoire. **L'HAD de Corse** a été autorisée pour les prises en charge adultes, la réadaptation et les enfants de moins de trois ans. **L'Union des Mutuelles de Corse Santé** a vu son autorisation renouvelée pour l'HAD dont la réadaptation, renforçant l'offre de soins sur le territoire. Ces décisions visent à structurer l'offre d'hospitalisation à domicile et à garantir un maillage territorial efficace pour répondre aux besoins de la population.



Autorisation des Activités de Traitement du Cancer en Corse

En 2024, l'ARS Corse a structuré l'offre de soins en cancérologie en autorisant plusieurs établissements à pratiquer la chirurgie oncologique et les traitements médicamenteux systémiques du cancer (TMSC). Ces décisions visent à garantir un accès de proximité aux soins, tout en intégrant des conventions avec des centres de référence sur le continent pour certaines spécialités complexes.



Les traitements médicamenteux systémiques du cancer (TMSC) sont assurés par plusieurs établissements. **Le Centre Hospitalier de Castelluccio** a été autorisé à poursuivre cette activité temporairement, en attendant son transfert définitif au Centre Hospitalier d'Ajaccio. **Le Centre Hospitalier de Bastia** propose également une prise en charge complète des TMSC pour les adultes. En secteur privé, **la Polyclinique Raoul Maynard-Alma Viva** a obtenu une autorisation pour cette modalité de soins.

La chirurgie oncologique est pratiquée dans plusieurs établissements, avec des spécialisations distinctes selon les structures.

En Corse-du-Sud, plusieurs établissements offrent des prises en charge variées :

- ✓ **Le Centre Hospitalier d'Ajaccio** est autorisé pour de nombreuses spécialités, incluant la chirurgie thoracique et la chirurgie ORL/cervico-faciale, en convention avec l'AP-HM. Il prend également en charge la chirurgie mammaire, la chirurgie oncologique indifférenciée pour les cancers cutanés, osseux et des tissus mous, ainsi que la chirurgie viscérale et digestive complexe (foie, estomac, pancréas et rectum). Enfin, il est habilité à réaliser des chirurgies urologiques complexes et des chirurgies gynécologiques complexes, en lien avec l'Institut Paoli-Calmette.
- ✓ **L'Hôpital Privé Sud Corse** propose la chirurgie ORL/cervico-faciale, la chirurgie mammaire, la chirurgie oncologique indifférenciée (cancers cutanés), ainsi que la chirurgie viscérale et digestive complexe pour le cancer du rectum et la chirurgie urologique complexe.
- ✓ **La Clinique Dr Filippi** est autorisée pour la chirurgie oncologique indifférenciée, notamment pour la prise en charge des cancers cutanés.
- ✓ **La Clinique de l'Ospedale** se spécialise dans la chirurgie oncologique indifférenciée, couvrant les cancers cutanés, os et tissus mous, ainsi que les cancers de l'œil et de la thyroïde.

En Haute-Corse, l'offre de soins en cancérologie repose également sur plusieurs établissements :

- ✓ **Le Centre Hospitalier de Bastia** couvre une large gamme de spécialités, dont la chirurgie thoracique et la chirurgie ORL/cervico-faciale (convention avec le CHU de Nice). Il est aussi autorisé pour la chirurgie mammaire, la chirurgie oncologique indifférenciée (cancers cutanés, os et tissus mous, cancers de l'œil et neurochirurgie), ainsi que la chirurgie viscérale et digestive complexe (foie, estomac, pancréas et rectum). Il assure également la chirurgie gynécologique complexe, en coopération avec le CH Tenon.
- ✓ **La Polyclinique Raoul Maynard-Alma Viva** réalise des chirurgies oncologiques indifférenciées (notamment pour les cancers cutanés) et la chirurgie viscérale et digestive complexe pour le cancer du rectum.
- ✓ **La Polyclinique de Furiani** est spécialisée dans la chirurgie urologique, avec une coopération avec le CH de Bastia pour l'utilisation du robot chirurgical. Elle prend également en charge les cancers cutanés dans le cadre de la chirurgie oncologique indifférenciée.

Grâce à ces autorisations, l'ARS Corse garantit une prise en charge cancérologique structurée et graduée sur l'ensemble du territoire, en permettant aux patients d'accéder à des soins spécialisés à proximité tout en maintenant des liens avec des centres de référence continentaux.

Cartographie de l'imagerie médicale en Corse

Au 31 décembre 2024



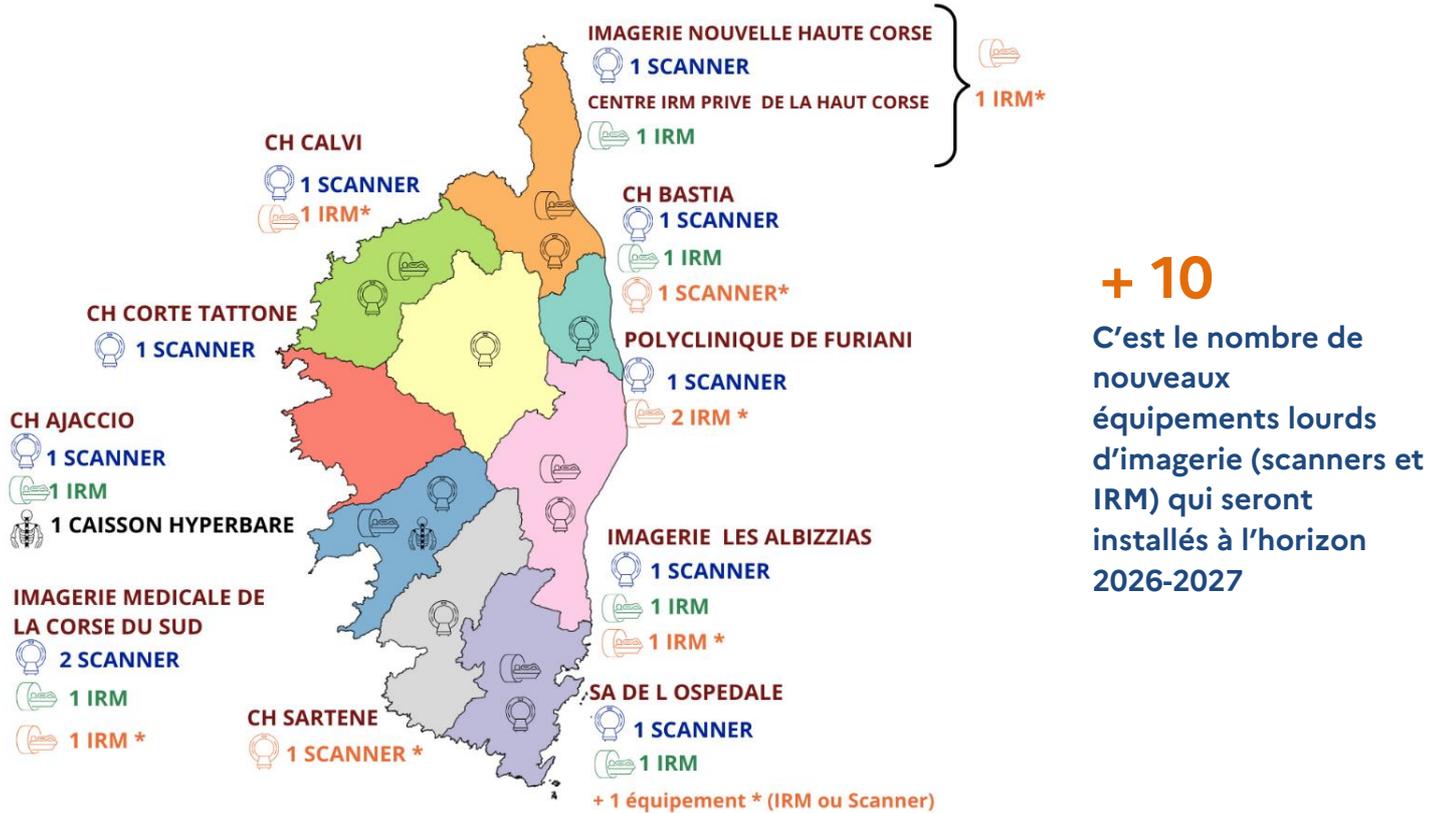
10

C'est le nombre de scanners installés en Corse (+1 scanner per-opérateur en neuronavigation).



6

C'est le nombre d'IRM installés en Corse.



+ 10

C'est le nombre de nouveaux équipements lourds d'imagerie (scanners et IRM) qui seront installés à l'horizon 2026-2027

**équipement autorisé mais non encore installé*



Autorisation des Activités de Radiologie Diagnostique en Corse

En 2024, l'ARS Corse a délivré **11 autorisations** pour l'exploitation d'équipements d'imagerie médicale lourds afin de renforcer l'offre de radiologie diagnostique sur le territoire. **Les Centres Hospitaliers d'Ajaccio, Bastia, Calvi-Balagne et Corte-Tattone** ont obtenu le renouvellement de leurs autorisations pour exploiter des scanners et IRM, garantissant une couverture homogène entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud. Le **Centre Hospitalier de Sartène** a, quant à lui, obtenu l'autorisation d'implanter un scanner, renforçant ainsi l'offre d'imagerie en Corse-du-Sud.

L'Imagerie Médicale de Corse du Sud a été autorisée à installer un nouvel équipement d'imagerie portant son total à deux IRM et deux scanners. **L'Imagerie Nouvelle Haute-Corse** a obtenu l'exploitation d'un scanner et d'une IRM, en collaboration avec le **Centre IRM Privé de Haute-Corse**, afin d'optimiser l'offre privée sur le site de la **Polyclinique Maynard**.

Ces décisions visent à structurer l'offre de radiologie en Corse, améliorer les délais d'accès aux examens et renforcer la coopération entre établissements publics et privés.



Été 2024 : un plan estival pour répondre au flux touristique

Les Jeux Olympiques « Paris 2024 » du 26 juillet au 11 août 2024, présentaient deux risques majeurs pour le système de santé corse : un afflux de touristes en pleine saison estivale et une possible épidémie importée depuis l'Île-de-France. La Corse a anticipé ces défis grâce au plan estival 2024, axé sur trois piliers : la disponibilité des médecins traitants, l'accès facilité aux soins non programmés et le renforcement de la filière d'urgence. Ces mesures ont été accompagnées d'une campagne de sensibilisation, en écho à l'initiative nationale, visant à informer les touristes des bons réflexes à adopter.

Une campagne d'information sur le bon usage des urgences

Afin de ne pas saturer les services d'urgences par des soins qui relèvent de la médecine de ville, l'ARS poursuit ses messages d'information sur la bonne conduite à tenir quand on a besoin de soins avec une nouvelle campagne « **Les urgences, c'est pas une évidence !** ».

Pour plus de visibilité, l'ARS a financé une campagne de référencement sur Google et du sponsoring sur les réseaux sociaux. La campagne a rencontré un franc succès : sur Google Ads, elle a généré **6 111 impressions** et un **taux de clics de 6,64%** et sur Facebook et Instagram, elle a atteint **4 139 clics**. Enfin, la campagne a bénéficié d'une visibilité optimale, apparaissant dans les 4 premières annonces dans 80% des cas.



Zoom sur... Le Service d'Accès aux Soins (SAS)

Lancé dans le cadre du **Pacte pour la refondation des urgences** et réaffirmé lors du Ségur de la santé, le **Service d'accès aux soins (SAS)** est un élément clé du nouveau modèle de prise en charge des patients. Son objectif ? Répondre à la demande de soins vitaux, urgents et non programmés de la population partout et à toute heure, grâce à une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire. Expérimenté en Corse depuis juillet 2023 en Corse du Sud, le Service d'Accès aux Soins du CH d'Ajaccio a été labellisé en juin 2024 et celui du CH de Bastia en octobre 2024.



Concrètement, comment ça marche ?

Lorsqu'un patient a un besoin de soins urgents et non programmés, il appelle le SAS via le **15**. Un assistant de régulation médicale assure un premier décroché, et oriente très rapidement l'appel vers la filière d'aide médicale urgente, ou vers la filière de médecine générale suivant le besoin. Si l'appel est orienté vers la filière de médecine générale, un opérateur de soins non programmés (OSNP) poursuit l'analyse de la demande et la qualification de l'appel.

Le patient est ensuite mis en lien avec un médecin régulateur de médecine générale. Ce dernier évaluera la situation puis orientera le patient pour la meilleure prise en charge selon les symptômes et la gravité : il pourra lui dispenser des conseils médicaux et/ou l'orienter vers une consultation médicale sous 48 heures.

Cette prise de rendez-vous passe par le biais d'une plateforme digitale nationale interfacée avec les logiciels métiers des praticiens en ville. Les créneaux libres des praticiens qui collaborent au SAS remontent automatiquement à la plateforme, ce qui permet à la régulation de positionner un rendez-vous pour le patient.

39

C'est le nombre de médecins inscrits sur la plateforme proposant des créneaux horaires de RDV, 26 en 2A et 13 en 2B.

25

C'est le nombre de médecins régulateurs libéraux, 11 en 2A et 14 en 2B.

7

C'est le nombre d'opérateurs de soins non programmés, 4 en 2A et 3 en 2B

Catherine Vautrin, ministre de la Santé et de la Prévention, en visite dans les hôpitaux ajacciens

Dans le cadre du suivi du plan de gestion de crise mis en place pour faire face à l'augmentation de la population et des besoins médicaux en Corse durant la période estivale, la ministre a effectué, le 7 août 2024, un déplacement à Ajaccio au sein des deux établissements, public et privé. Une première étape à l'hôpital de la Miséricorde pour saluer l'implication des équipes des services des urgences et du Samu, engagées nuit et jour au service des patients en cette période estivale.

Elle s'est ensuite rendue dans les locaux du nouvel Hôpital privé du sud de la Corse pour rencontrer les professionnels de l'imagerie et les équipes de SOS médecins.



Cette rencontre a été l'occasion pour l'ARS Corse de présenter l'ensemble du plan estival.

2 M€

C'est le budget financé par le Fonds d'intervention régional (FIR) pour le Plan Estival, en partie notamment en matière de renfort des moyens humains



Des parlementaires en visite pour évaluer les besoins



En mai 2024, une délégation de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale s'est rendue en Corse pour analyser les besoins de santé. Cette visite a permis d'évaluer les défis spécifiques liés à l'accès aux soins, notamment en raison de la configuration géographique insulaire et montagneuse.

Les échanges avec les élus locaux et les professionnels de santé ont contribué à dresser un état des lieux précis des infrastructures et des besoins. La visite du nouvel hôpital de la Miséricorde a été l'occasion de mettre en lumière les avancées réalisées tout en soulignant les limites actuelles. Dans ce cadre, l'ARS Corse a présenté les ambitions du PRS dont le développement des filières régionales d'hyperspécialités.



Le premier centre de fertilité en Corse

Inauguré le 10 septembre 2024 à l'hôpital de Bastia, **Le centre de fertilité de Corse**, à vocation régionale, repose sur **un partenariat public-privé** entre le Centre hospitalier de Bastia et le laboratoire de biologie médicale privé VIALLE avec la constitution du Réseau REFERENCE (REseau de FERTilié EN CorsE), regroupant des praticiens des structures publiques et privées de l'île. Cette structure de **300 m²** est entièrement dédiée à l'accompagnement des personnes souffrant d'infertilité et souhaitant entreprendre un parcours de PMA.



La Corse était la seule région de France métropolitaine non dotée d'un centre. Les déplacements multiples sur le continent étaient une source de contrainte pour les couples et également à l'origine de frais supplémentaires. Cela se traduisait par des renoncements aux soins et des coûts de prise en charge importants.

200

C'est le nombre de patientes prises en charge selon la file active estimée, soit 350 à 400 tentatives sur 2 ans

1,3

C'est le nombre d'enfant par femme en moyenne, en Corse, en 2022, le taux de fécondité le plus faible de France (source Insee)



Un bilan positif du regroupement des maternités de Haute Corse

9 mois après le regroupement des maternités de Falcunaghja et de la clinique Maymard Alma-Viva sur le seul site du centre hospitalier de Bastia, les témoignages des jeunes mamans et du personnel révèlent un bilan positif.

La nouvelle maternité dispose d'équipements modernes permettant de renforcer la sécurité des soins et de salles d'accouchement confortables avec baignoires relaxantes et lits d'accompagnement. La mutualisation des moyens et des compétences a également permis de constituer une équipe pluridisciplinaire plus étoffée. La maternité de Bastia a aujourd'hui l'ambition de proposer un pôle d'excellence régional, allant de l'assistance médicale à la procréation à la naissance et à la pédiatrie.

1500

C'est le nombre de nouveau-nés qui ont vu le jour en 2024 au CH de Bastia



Coordonner et fédérer les acteurs au plus près des territoires





L'organisation de l'exercice coordonné

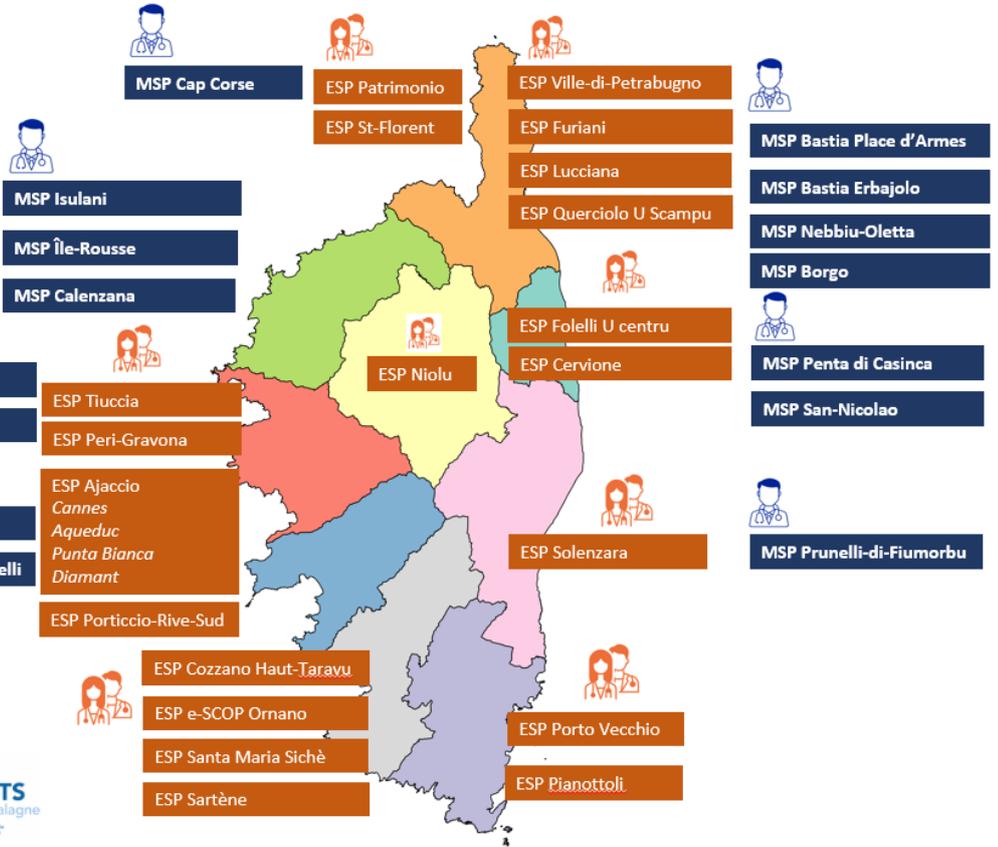


MSP: Maison de santé



ESP: Equipe de soins Primaire

au 31 décembre 2024



1 CPTS de Balagne



3 ÉQUIPES de Soins Spécialisés



6 CENTRES de SANTÉ Dentaire



15 MAISONS de SANTÉ



23 ÉQUIPES de Soins Primaires

Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)

Les Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont un mode d'exercice professionnel collectif et coordonné qui répond aux problématiques de santé actuelles (isolement des professionnels, prise en charge de plus en plus lourde de maladies chroniques, vieillissement de la population, etc...) en favorisant :

- La coopération d'une équipe autour de ses patients, facilitant le parcours de soins.
- L'ouverture à des acteurs de prévention et d'éducation à la santé pour porter des projets de santé publique.

2 nouvelles MSP en Haute Corse

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), l'ARS Corse et les Maisons de Santé Pluriprofessionnelle l'Isulani (bassin de vie d'Ile Rousse) et Borgo Casaluna (pays bastiais) ont signé le 14 février 2024 l'**Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)** qui acte la naissance officielle de ces deux maisons de santé.





HÔPITAUX de Proximité **4** labélisés



Une offre de soins au plus près des patients

L'organisation des soins de proximité, axe prioritaire du Ségur de la santé, s'appuie sur le développement de la coordination professionnelle et de l'exercice coordonné sous toutes ses formes... En cela, les hôpitaux de proximité ont vocation à constituer un réel trait d'union entre l'ensemble des acteurs, libéraux, hospitaliers et médico-sociaux pour proposer une offre de soins davantage structurée et des parcours de soins plus fluides pour les usagers.

En Corse, 4 hôpitaux de proximité sont labélisés par l'ARS Corse :

- ✓ Centre hospitalier de Calvi,
- ✓ Centre hospitalier de Bonifacio,
- ✓ Centre Hospitalier de Corte- Tattone,
- ✓ Centre Hospitalier de Sartène.



DACCORSICA
Via *Salute*

Dispositif d'appui à la coordination

Porté par l'association **Via Salute**, le Dispositif d'Appui à la Coordination, DAC Corsica, est opérationnel depuis septembre 2022 sur l'ensemble du territoire.

L'objectif : proposer un service d'appui simplifié à tous les professionnels (sanitaire, médico-sociaux, sociaux) pour toute situation ressentie comme complexe, quel que soit l'âge ou la pathologie.

955

C'est le nombre de nouvelles sollicitations reçues en 2024, dont 355 traitées dans le cadre de la mission d'information et d'orientation.

176

C'est le nombre de demandes d'appui aux sorties d'hospitalisation réalisées en 2024.

18 281

C'est le nombre d'appels reçus par le DAC.

2111



C'est le nombre de dossiers de coordination ouverts par le DAC dans la solution régionale e-salute depuis le démarrage du DAC.

86

C'est le nombre d'admissions réalisées en 2024 dans le cadre spécifique sur l'Hébergement Temporaire d'Urgence en EHPAD.



Les contrats de santé : améliorer la santé de la population d'un territoire

Le contrat local de santé (CLS) vise à mettre en œuvre des actions, au plus près des populations d'un territoire afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Au vu des besoins et de l'offre qu'on y trouve, il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain.

2024 a vu naître un outil complémentaire destiné à la santé mentale et aux addictions : le **Conseil Local de Santé Mental-Addiction (CLSMA)**

CLSMA
Conseil Local de Santé
Mentale-Addiction

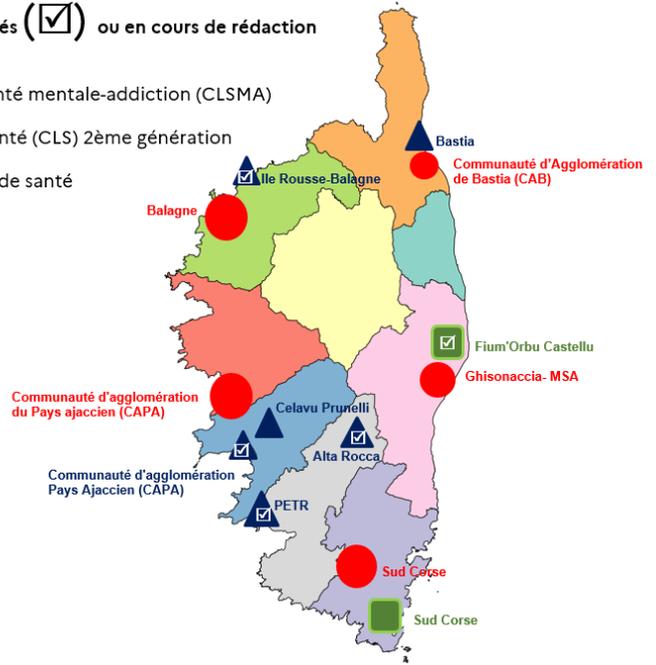
5 signés

<p>CLS Contrat Local de Santé</p> <p>4 signés 2 en cours</p>	<p>CTS Contrat Territorial de Santé</p> <p>1 signé 1 en cours</p>
---	--

Contrats de santé signés (☑) ou en cours de rédaction

- Conseil local de santé mentale-addiction (CLSMA)
- ▲ Contrat local de santé (CLS) 2ème génération
- Contrat Territorial de santé

Maj décembre 2024



Le 14 février 2024, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Corse, en partenariat avec la **Communauté de Communes d'Isula Balagna**, a signé le Contrat Local de Santé (CLS) de ce territoire. Ce contrat est un outil clé pour adapter les politiques de santé aux besoins locaux, dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS). Il vise à renforcer la coordination entre les acteurs de la santé, promouvoir la réduction des inégalités sociales et territoriales, et améliorer l'accès aux soins. En impliquant les élus, professionnels et usagers, le CLS d'Isula Balagna crée des synergies pour une réponse plus efficace et ciblée aux besoins de santé des habitants de la région. Ce partenariat marque un engagement commun en faveur d'une meilleure santé pour tous.



Le 6 septembre 2024, l'ARS Corse a signé un Contrat Local de Santé (CLS) avec la **Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)**, marquant ainsi une étape importante pour améliorer la qualité de vie et l'accès aux soins des habitants. Ce partenariat se concentre sur trois axes : la prévention, l'inclusion sociale, et la santé mentale-addictions. Il réunit divers acteurs locaux pour créer une stratégie sur 3 à 5 ans. Parmi les projets lancés, la Maison des Adolescents en avril 2024 et un tiers-lieu inclusif en cours de réalisation, destiné à améliorer l'accès aux services et à favoriser l'inclusion sociale. Ce projet sera complété en 2025.





Un hôpital de jour et une maison médicale de garde : une avancée majeure pour la Plaine orientale

Afin de répondre aux besoins des habitants de la Plaine orientale, l'ARS Corse a accompagné deux projets d'envergure : l'ouverture d'une Maison Médicale de Garde et la mise en place prochaine d'un hôpital de jour à Ghisonaccia.

Inaugurée le 3 août 2024, la **Maison Médicale de Garde** permet aux habitants d'accéder à des soins non programmés les week-ends et jours fériés, réduisant ainsi les déplacements vers Bastia. **Cette initiative s'inscrit dans le contrat territorial de santé** signé en novembre 2023 avec le territoire du Fium'Orbu-Castellu.



En complément, s'agissant de l'hôpital de jour, les travaux financés par l'ARS et portés par la ville de Ghisonaccia commenceront en 2025. Géré par le GHT de Haute-Corse, il disposera de 5 places de médecine et 5 places de soins de suite et de réadaptation, avec des perspectives d'extension à l'oncologie.

La Corse, un territoire attractif pour les internes en médecine

Alors qu'une baisse de 7 % des effectifs d'internes était annoncée au niveau national, la Corse enregistre une progression. Pour le semestre de novembre 2024 à mai 2025, **52 internes rejoignent l'île** :

28 internes au centre hospitalier d'Ajaccio.

23 internes au centre hospitalier de Bastia et dans les services de la PMI de Haute Corse.

1 interne au centre hospitalier de Bonifacio.

Ce chiffre dépasse largement la moyenne des semestres précédents (environ 30 internes) **et témoigne de la capacité de notre territoire à devenir un lieu d'apprentissage et d'engagement attractif pour les jeunes médecins.**

Avec 194 terrains de stage agréés, la Corse offre un cadre de formation attractif. **Ce maillage territorial est un levier essentiel pour répondre aux besoins de santé de la population et renforcer l'accès aux soins.**

Ces résultats sont le fruit d'une mobilisation conjointe des élus, des professionnels de santé et des établissements. Ils reflètent l'importance de nos actions collectives pour promouvoir la formation médicale et fidéliser ces futurs praticiens au sein de nos territoires.

52

C'est le nombre d'internes qui ont choisi la Corse pour le semestre de novembre 2024 à mai 2025

194

C'est le nombre de terrains de stages agréés en Corse



Une révision des zonages pour une meilleure répartition des professionnels de santé



L'ARS a pour mission d'identifier les zones où l'offre de soins est insuffisante et l'accès aux soins rendu difficile. Ce zonage permet de cibler les territoires d'installation prioritaires pour les nouveaux professionnels de santé, en favorisant une répartition plus équilibrée par le biais d'aides incitatives encourageant leur implantation.

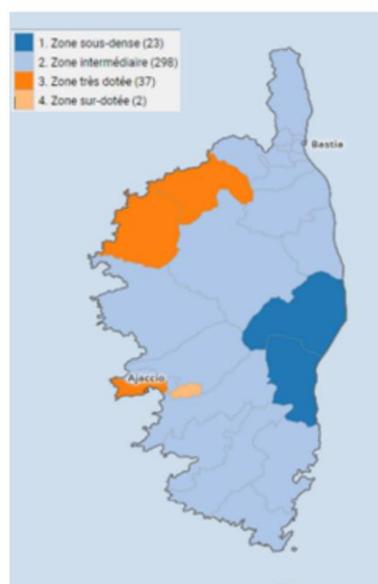
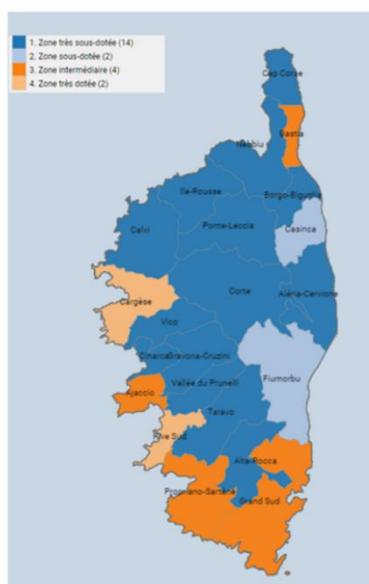
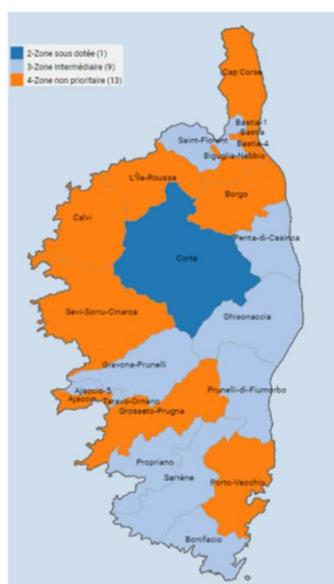
Dans le cadre de la loi Valletoux, les zonages sont révisés tous les deux ans pour ajuster les dispositifs d'accompagnement en faveur de l'installation et du maintien des professionnels libéraux. Après une large concertation avec l'Assurance Maladie, les représentants des professionnels de santé, la CRSA et les Conseils Territoriaux de Santé, l'ARS Corse a pris les nouveaux arrêtés de zonage concernant les chirurgiens-dentistes, les orthophonistes et les masseurs kinésithérapeutes.

Ces mises à jour visent à mieux répondre aux besoins de santé de la population et à garantir un accès équitable aux soins sur l'ensemble du territoire.

Zonage kinésithérapeutes

Zonage chirurgiens-dentistes

Zonage orthophonistes



Rédaction des certificats de décès par les infirmiers diplômés d'État

62

C'est le nombre d'IDEL formés pour délivrer des certificats de décès en Corse



Sur l'ensemble du territoire national, un délai assez long est souvent observé entre le constat du décès par l'entourage du défunt et la rédaction du certificat de décès. Face à ce constat, le ministère de la santé a généralisé une expérimentation permettant d'améliorer les délais de rédaction des certificats de décès, et ainsi de prise en charge des défunts par les opérateurs funéraires.

Les infirmiers diplômés d'Etat (IDE), formés spécifiquement, pourront rédiger des certificats de décès en cas de non-disponibilité d'un médecin.

Le dispositif concerne les infirmiers libéraux ou salariés, y compris les infirmiers en pratique avancée (IPA).



Le Centre de Ressources et de Compétence Sclérose en Plaques : une prise en charge experte pour améliorer le parcours du patient

La sclérose en plaques est une maladie neurologique auto-immune chronique qui affecte le système nerveux central, entraînant des troubles moteurs, sensitifs et cognitifs.

Pour répondre aux besoins des patients et de leur famille, le Plan National Maladies Neurodégénératives a prévu la **création d'un Centre de Ressources et de Compétences (CRC-SEP)** dans chaque région.

En Corse, le CRC-SEP est porté par le Centre Hospitalier d'Ajaccio. Il a pour mission d'améliorer et de coordonner la prise en charge des patients atteints de SEP et de promouvoir la recherche clinique sur cette pathologie. Il assure un suivi pluridisciplinaire, favorise l'accès aux innovations thérapeutiques et optimise le parcours de soins.



En chiffres

- ✓ 48h : délai maximal pour la prise en charge des suspicions de poussée.
- ✓ 10 jours : délai maximal pour un rendez-vous d'urgence si nécessaire.
- ✓ 100% dédié à l'amélioration du parcours des patients atteints de sclérose en plaques en Corse.
- ✓ 1 équipe pluridisciplinaire : neurologues, infirmiers, kinésithérapeutes, psychologues, assistantes sociales.
- ✓ 1 mission essentielle : coordination des soins, accès aux innovations thérapeutiques et promotion de la recherche clinique.

600 C'est le nombre de personnes atteintes de SEP en Corse.
200 hommes et 400 femmes.

Source : Assurance Maladie



Le plan régional greffe d'organes et de tissus



Le Plan Régional Greffe d'Organes et de Tissus en Corse est déployé sous la coordination de l'ARS, en lien avec l'Agence de la Biomédecine et la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA). Il vise à renforcer le prélèvement et la transplantation en structurant les actions locales selon les objectifs nationaux. Deux équipes de coordination hospitalières de prélèvement d'organes et de tissus (CHPOT) sont autorisées sur l'île, au sein des centres hospitaliers d'Ajaccio et de Bastia. Elles assurent la prise en charge des donneurs, accompagnent les familles et garantissent le respect des protocoles médicaux et éthiques. Un accent est mis sur la sensibilisation et la formation des professionnels et du grand public. Grâce à un partenariat avec Air Corsica, les greffons sont acheminés vers le continent, facilitant leur transplantation rapide.

7 prélèvements d'organes et

33

prélèvements de cornées ont été réalisés en Corse en 2024.

En mai 2024, le Centre Hospitalier d'Ajaccio a obtenu l'**autorisation de pratiquer des prélèvements d'organes et de tissus selon le protocole Maastricht III (M3)**. Cette autorisation, validée par l'Agence de la Biomédecine permet à l'établissement d'élargir ses possibilités de prélèvements, notamment sur des donneurs décédés après un arrêt circulatoire persistant. Cette avancée vise à augmenter le nombre de donneurs potentiels en Corse, où la pratique du prélèvement sur donneurs décédés après arrêt circulatoire était jusqu'à présent limitée. Le protocole M3 offre ainsi de nouvelles opportunités pour sauver des vies grâce au don d'organes et de tissus.

Développer les accompagnements dans le domaine médico-social



L'offre Médico-sociale en Corse

Compétence ARS



Secteur handicap enfance



Secteur handicap adulte



Secteur personnes âgées dépendantes





L'école inclusive

Le Recteur de la région académique de Corse, Jean-Philippe AGRESTI, et Marie-Hélène LECENNE, directrice générale de l'ARS, ont signé **une convention en faveur de l'école inclusive** pour réaffirmer leur ambition commune en termes d'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap.

Fixant le cadre de coopération pour les 5 prochaines années, cette convention répond à deux enjeux majeurs :

- Améliorer le repérage des situations fragiles dans un objectif de prévention du sur-handicap et de limitation du risque de rupture.
- Garantir à chaque élève en situation de handicap la scolarisation la plus adaptée à ses besoins.



2065

C'est le nombre de jeunes en situation de handicap en Corse en septembre 2023

3,7%

C'est la part de ces élèves parmi l'ensemble des élèves scolarisés en milieu ordinaire (1er et 2nd degré)

48%

C'est le pourcentage d'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire en 7 ans

8

C'est le nombre d'Unités d'Enseignement Autisme en Corse dont **2 nouvelles** : **1 à Porticcio et 1 à Folelli**

Inauguration de l'unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) de Porticcio

Inaugurée le 25 janvier 2024, l'UEMA de Porticcio a été déployée à la rentrée 2023-2024 par l'ARSEA (Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Éducation et d'Animation) au sein de l'école de la commune.

Dotée d'un financement ARS de 280 000 € annuel, elle bénéficie d'un engagement financier de la mairie de Porticcio à hauteur de 12 000 € et de la mise à disposition par l'Éducation nationale d'une enseignante spécialisée (1 enseignant par UEMA dans l'académie).

Le déploiement de ces unités répond à l'un des engagements de la nouvelle stratégie nationale TND et autisme visant à rattraper le retard de la France en matière de scolarisation des enfants autistes, en leur permettant notamment d'être scolarisés en milieu ordinaire grâce à l'accompagnement quotidien de professionnels médico-sociaux (éducateur spécialisé, psychologue, orthophoniste...).



1,6 M€

C'est le budget annuel de l'ARS Corse pour le déploiement des UEMA en Corse. Budget complété par la mise à disposition par l'Éducation nationale des enseignants spécialisés et l'engagement des collectivités locales concernées.



Un premier Collège d'Auto-Régulation (CAR) voit le jour en Corse

La Corse marque une nouvelle avancée dans son engagement pour une école inclusive avec **l'autorisation du tout premier Collège d'auto-régulation (CAR)**.

Porté par l'**ARSEA**, ce dispositif novateur est déployé au sein du Collège de Baleone, situé sur la commune de Sarrola-Carcopino. Son objectif : offrir un cadre éducatif adapté aux élèves présentant un trouble du neurodéveloppement (TND) et améliorer la scolarisation des enfants en situation de handicap au plus près de leur lieu de vie, en privilégiant le milieu ordinaire. Pour cela, une approche interdisciplinaire a été mise en place, associant enseignants, professionnels de santé et familles. L'accompagnement médico-psychologique vient compléter les interventions éducatives, dans le but de créer un environnement propice à leur épanouissement.

180 000 €

C'est le budget de fonctionnement du CAR, permettant l'intervention de 3.7 ETP médico-sociaux.

Ce projet pilote, soutenu par l'ARS Corse, constitue une réponse essentielle aux défis d'adaptation des structures éducatives face aux spécificités des élèves. Le CAR vient compléter les dispositifs de scolarisation existants (ULIS, UEE, UEMA, UEEA...) et s'inscrit dans une démarche qui doit permettre à chaque élève en situation de handicap de trouver des modalités de scolarisation les plus adaptées à ses besoins. Il s'agit également d'un modèle expérimental qui pourrait être déployé dans d'autres établissements insulaires en fonction des résultats obtenus.

7 à 10

C'est le nombre de collégiens en situation de handicap qui bénéficient d'un accompagnement et d'une orientation de la part de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Des équipes mobiles médico-sociales de soutien aux professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance

Face aux défis de l'accompagnement des enfants en situation de handicap suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), l'ARS et la Collectivité de Corse ont initié le **déploiement d'équipes mobiles médico-sociales (EMAH)**. Ces équipes, mises en place dans chaque département en lien avec la pédopsychiatrie, visent à renforcer le soutien aux professionnels et aux familles d'accueil en apportant une expertise sur les situations complexes. Leur mission repose sur deux axes : la formation et l'outillage des acteurs de la protection de l'enfance, ainsi que la coordination des parcours pour éviter les ruptures. Financé par l'Assurance Autonomie, ce dispositif préventif s'inscrit dans le plan santé des jeunes de l'ASE et débute par une évaluation des besoins prioritaires.

1/4

des enfants faisant l'objet d'une mesure de protection ASE sont en situation de handicap.





La plateforme de coordination et d'orientation (PCO) est élargie aux 7-12 ans

Une convention multi partenariale

La prise en charge précoce des enfants de moins de 13 ans est une priorité nationale inscrite dans la stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement : autisme, troubles du langage, troubles de la coordination, troubles des apprentissages, troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles du développement intellectuel.

La plateforme de coordination et d'orientation portée par l'association PEP 2B assure ce rôle d'accélérateur de parcours afin que tout enfant présentant des troubles du neurodéveloppement puisse bénéficier d'un diagnostic et d'interventions adaptées.

Ouverte dans un 1er temps aux 0-6 ans, la PCO est élargie aux 7-12 ans.

Cet élargissement aux 7-12 ans a été formalisé par la signature d'une convention constitutive le 10 juillet 2024 entre les différents partenaires : associations (ADPEP 2A, ADPEP 2B, ARSEA, Espoir Autisme Corse, APF, ADAPEI, ADPS, UBDYS, les Tilleuls), l'Equipe relais handicap rare (ERHR), établissements sanitaires publics et privés (centres hospitaliers d'Ajaccio, Bastia, Castelluccio, clinique San Ornello, CERTA CHU la Timone), établissements et services médico-sociaux (IME les moulins blancs, IME les tilleuls), partenaires institutionnels (Collectivité de Corse à travers la MDPH, la PMI, les services de la protection sociale à l'enfance, l'assurance maladie, l'académie de Corse), et les représentants des professionnels de santé (URPS médecins libéraux, orthophonistes, orthoptistes, fédération Corse pour la coordination et l'innovation en santé).



Un outil pour accélérer le repérage et le diagnostic des enfants avec troubles du neuro-développement (TND)

Plateforme de Coordination et d'Orientation
Troubles Neuro-Développementaux



246

C'est le nombre d'enfants adressés à la PCO depuis son ouverture en 2020, dont 108 en 2024

150

C'est le nombre de naissances touchées par un trouble du neuro-développement chaque année en Corse.

30

C'est le nombre de naissances concernées par l'autisme chaque année en Corse.



Contactez-nous
04 95 38 78 55





Programmation 2024-2028 : des avancées significatives vers une offre territorialisée adaptée

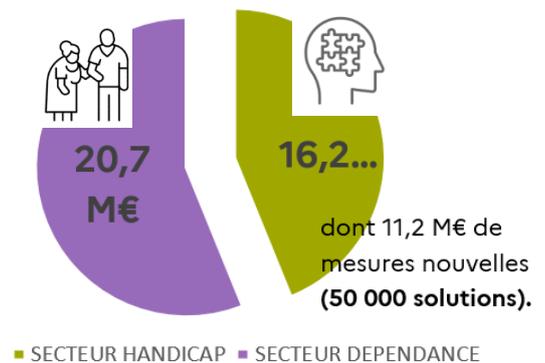
L'année 2024 marque une étape importante dans l'amélioration de l'offre médico-sociale en Corse grâce aux deux plans de rattrapage notifiés à l'ARS : **le plan de rattrapage de l'offre pour personnes âgées** (présenté en 2023) et **le déploiement des 50 000 solutions**.

Ces plans permettent de renforcer une programmation pensée pour répondre aux spécificités des différents territoires de l'île, notamment vers les zones les plus en tension. Grâce à une coordination renforcée avec les acteurs locaux, la programmation totale de **36,8 M€ en 2024** permettra des avancées notables et une meilleure équité dans l'accès aux services médico-sociaux

En Corse, le plan a été intégré au **Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC) 2024-2028**.

Ce choix stratégique permet de repenser les organisations existantes et d'insuffler une transformation profonde de l'offre médico-sociale sur l'île. L'objectif est clair : promouvoir l'inclusion et l'autodétermination des usagers et proposer des solutions adaptées à chaque territoire.

Répartition de l'enveloppe PRIAC 2024



Les investissements médico-sociaux

Secteur Personnes Agées

1 M€

C'est le montant destiné à l'EHPAD Casa Serena pour la restructuration de l'établissement, incluant la transformation de l'offre actuelle avec la création d'un PASA et d'un tiers-lieu, l'agrandissement pour accueillir une Unité de Vie Adaptée (UVA) et la réalisation de travaux de mise aux normes.



11,7 M€

C'est le montant destiné à l'EHPAD et MAS de Tattone pour sa reconstruction à Corte.

4,2 M€

C'est le montant destiné à l'EHPAD de Toga pour sa reconstruction, permettant la modernisation et l'adaptation de l'établissement aux besoins des résidents.

Secteur Personnes Handicapées

2,4 M€

C'est le montant destiné à l'IME Les Moulins Blancs pour sa reconstruction sur un autre site, afin d'améliorer l'accueil et les conditions de prise en charge des enfants et adolescents.



1 M€

C'est le montant réservé pour le FAM de Guagno pour sa relocalisation à Vico, à proximité de l'EHPAD.

6,3 M€

C'est le montant destiné à la MAS de Tattone pour sa reconstruction à Corte.



50 000 solutions pour une Corse plus inclusive et solidaire

Le comité de pilotage du plan de création de 50 000 solutions et de transformation de l'offre médico-sociale en faveur des personnes en situation de handicap 2024-2030 a été installé le 23 février 2024. Ce plan s'appuie sur une enveloppe inédite de 1,5 milliard (CNSA) dont **11,13 M€ pour la Corse** et poursuit 4 objectifs : l'école, l'emploi, l'accessibilité et l'accompagnement pour tous.



11,2 M€

C'est le budget alloué à la Corse pour cette transformation de l'offre.

La mise en œuvre du plan doit permettre la création de 500 solutions individuelles supplémentaires.

Le 17 avril 2024, l'ARS Corse a organisé un séminaire territorial dédié à l'autodétermination et la transformation de l'offre réunissant l'ensemble des acteurs concernés. Ce séminaire s'est déroulé à Porto Vecchio, commune d'implantation de la 1ère plateforme de services en Corse.

L'objectif ? Imaginer des solutions pour faire évoluer l'accompagnement des personnes en situation de handicap.





Plan régional de rattrapage de l'offre pour personnes âgées dépendantes : des résultats déjà visibles sur le terrain

Le plan de renforcement et de rattrapage de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées dépendantes 2018-2028, annoncé en mars 2023, déclinait une stratégie pluriannuelle de développement de l'offre s'articulant autour de 3 axes :

- Le soutien renforcé au maintien à domicile
- Le développement d'une offre de répit accessible au sein de chaque territoire
- L'amélioration des conditions d'accompagnement en EHPAD.

Sa mise en œuvre montre des premiers résultats visibles sur les territoires :

MAINTIEN A DOMICILE	REPIT / SOUTIEN AUX AIDANTS	ACCOMPAGNEMENT EHPAD
<p>Déploiement d'une équipe spécialisée Alzheimer-maladies neurodégénératives en Centre Corse,</p> <p>Attribution de l'appel à manifestation d'intérêt pour un Centre Ressource Territorial dans l'Ouest Corse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de places d'hébergement temporaire dans plusieurs EHPAD pour répondre à des besoins urgents ou de répit (Centre Corse et Pays Bastiais) • Autorisation de 2 pôles territoriaux d'aide aux aidants en Balagne/Centre Corse et Pays Bastiais (accueil de jour et plateforme de répit) 	<p>Renforcement du nombre de places d'hébergement permanent (Pays Ajaccien)</p> <p>Installation de 3 unités de vie adaptées pour des personnes âgées en perte d'autonomie en Pays Ajaccien et Centre Corse.</p> <p>Autorisation de 2 pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) en Pays Bastiais et Pays Ajaccien.</p>



Les Centres de Ressources Territoriaux (CRT) : une réponse innovante au virage domiciliaire

L'ARS Corse met en œuvre la **création des Centres de Ressources Territoriaux (CRT)** afin de renforcer l'accompagnement des personnes âgées à domicile et d'améliorer la coordination des professionnels du secteur médico-social. Les CRT reposent sur deux volets complémentaires :

- Un appui ressource favorisant la diffusion sur le territoire de compétences et ressources gérontologiques disponibles en ESMS afin d'en faire bénéficier les professionnels et les personnes âgées du territoire ;
- Un accompagnement renforcé au domicile pour les personnes âgées dont les besoins dépassent les prestations classiques des services d'aide et de soins à domicile. Ce soutien inclut la télésanté, la coordination des intervenants et l'adaptation du logement...

Des équipes territorialisées de prévention seront également adossées aux CRT

En Corse, le déploiement des CRT s'inscrit dans le cadre du Schéma régional de santé 2023-2028, avec l'ambition de couvrir l'ensemble des territoires et d'améliorer l'attractivité des métiers du grand âge. Les structures retenues devront garantir une organisation efficace pour assurer la continuité du parcours de soin des bénéficiaires.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'ARS Corse, l'EHPAD Maison Jeanne d'Arc a été retenu pour porter le CRT du territoire de l'Ouest Corse. Cette structure devra formaliser des partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux pour garantir une couverture optimale du territoire et une mise en œuvre efficace des deux volets du dispositif.





Un hébergement temporaire en EHPAD pour les personnes âgées en perte d'autonomie sortant des urgences ou d'hospitalisation

Mis en place en 2021 dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, le dispositif HTSH- HTU (hospitalisation temporaire en sortie d'hospitalisation ou en sortie d'urgences) consiste à proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie sortant des urgences ou d'hospitalisation, un hébergement temporaire en EHPAD d'une durée maximale de 30 jours pendant lesquels une partie du coût relatif au forfait dépendance et du tarif d'hébergement du séjour est pris en charge par l'Assurance Autonomie. Ce financement vise à réduire le reste à charge au tarif du forfait hospitalier.



Ce dispositif, ayant fait l'objet d'une évaluation permettant in fine d'assurer sa généralisation et pérennisation sur la Corse, s'appuie notamment sur une articulation et une coordination assurée par le DAC Corsica visant à sécuriser le parcours des patients pouvant relever du dispositif entre les structures adresseuses et les EHPAD disposant d'un capacitaire d'hébergement temporaire.

Il s'agit notamment de prendre en charge les personnes hospitalisées en court séjour, en MCO, aux urgences dont la situation est évaluée par l'Equipe Mobile de Gériatrie (EMG), pour lesquelles l'orientation en services de soins médicaux et de réadaptation (SMR) n'est pas justifiée, et dont le retour à domicile immédiat n'est pas envisageable ou risque d'entraîner une nouvelle hospitalisation.

83

C'est le nombre de séjours qui ont été pris en charge par l'Assurance Autonomie en 2024.

Inauguration du tiers lieu de l'EHPAD de Vico

Le 22 avril 2024, Catherine Vautrin, Ministre du travail, de la santé et des Solidarités a inauguré le tiers lieu de l'EHPAD de Vico. Ce lieu, unique en Corse, permet aux résidents de mener des activités dans l'établissement en faisant venir des intervenants extérieurs et en développant les relations intergénérationnelles.



Des partenariats ont ainsi été passés avec le collège, l'école ou encore le centre aéré pour que les enfants et adolescents viennent sur place et partagent des activités avec les personnes âgées. Le 1/3 lieu intègre la ferme thérapeutique soutenue par l'ARS comme outil de réhabilitation psychosociale.



« Una Piaghja per tutti »

L'ARS Corse, l'Agence du Tourisme de la Corse, la Collectivité de Corse et la DRAJES se sont engagées avec de nombreuses communautés de communes aux côtés de l'association Cap Corse Handicap pour adapter un grand nombre de plages de l'île et les rendre accessibles à tous.

Le projet « Una Piaghja per tutti » permet de faciliter l'accès aux plages pour les personnes à mobilité réduite. Tapis d'accès et tiralos (fauteuil de plage qui permet de rouler sur le sol et de flotter sur l'eau) équipent ainsi plusieurs plages en Corse.



68

C'est le nombre de plages accessibles aux personnes à mobilité réduite en Corse.



Le fauteuil OTO expérimenté à la MAS des Magnolias à Ajaccio

Les personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme sont particulièrement sensibles à leur environnement. Un regard tout particulier a été porté au travail de la jeune ébéniste et designer Alexia Audrain mené en collaboration avec le groupe d'experts autisme national EXACT.

Aurolé de plusieurs prix, **le fauteuil à étreindre OTO** a été conçu pour apporter une solution présentant des particularités sensorielles et tout particulièrement aux personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme. Cela permet en outre de **réduire l'anxiété** chez ces personnes.

5760 €

C'est le financement de l'ARS Corse pour l'acquisition du fauteuil OTO

Cette solution innovante repose sur un système de compression qui peut être contrôlé directement par l'utilisateur et permet d'appliquer une pression plus profonde et plus grande que les dispositifs traditionnels. Le design moderne de ce mobilier thérapeutique contribue à l'effet d'apaisement.

L'ARS Corse a financé et confié le fauteuil OTO à l'association **Espoir Autisme Corse** au sein de la MAS les Magnolias afin d'évaluer en conditions réelles les bénéfices thérapeutiques non médicamenteux auprès de leur population cible.



Renouvellement de la signature de la charte Romain Jacob

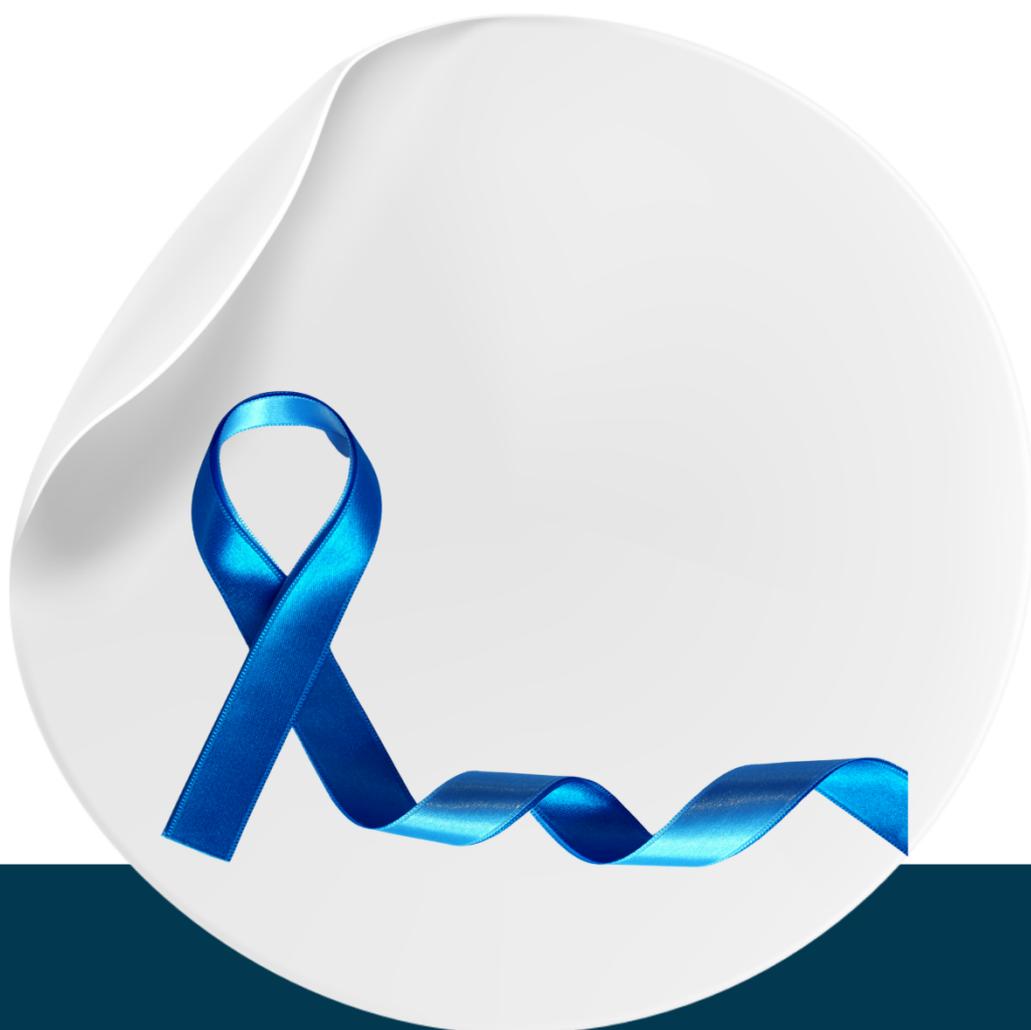
Le 13 mai 2024, l'ARS Corse, la CPAM de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, la MDPH de Corse, Pascal Jacob, président de l'association Handidactique et une trentaine de partenaires ont signé **la Charte Romain Jacob** à Corte pour améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Ce renouvellement confirme leur engagement à renforcer la coordination des parcours de santé. Ce moment fort a été organisé dans le cadre des ateliers portés par l'ARS visant à définir une stratégie régionale d'accès aux soins pour les PSH en tant que priorité du PRS 2023-2028.

Près de 30 acteurs du secteur associatif, hospitalier, libéral et institutionnel se sont engagés à sensibiliser les professionnels de santé et à diffuser des initiatives réussies. L'objectif est de garantir un meilleur accès aux soins en milieu hospitalier, institutionnel et ordinaire pour les personnes handicapées.



Handidactique

Promouvoir la santé





Promouvoir la santé mentale

Dans un contexte où les besoins en santé mentale sont croissants, l'ARS Corse déploie des dispositifs essentiels pour prévenir la souffrance psychique et accompagner les personnes en détresse.

En Corse, la ligne d'écoute 3114 répond jour et nuit

Le suicide est en grande partie évitable. Deux dispositifs sont actifs en Corse : le 3114, numéro d'urgence, et Vigilans, un dispositif d'accompagnement pour les malades et leur entourage.

A l'occasion de la journée de prévention internationale contre le suicide (JIPS), le 10 septembre 2024, les équipes du 3114 avec l'appui de partenaires étaient mobilisées lors d'une opération de sensibilisation qui s'est déroulée au centre hospitalier Castelluccio d'Ajaccio. L'objectif ? Communiquer auprès du grand public, dans un esprit positif et engageant afin d'améliorer la parole à se libérer autour de ce sujet encore tabou.



1982

C'est le nombre d'appels reçus par l'équipe du 3114 en 2024.

(3437 appels reçus depuis son ouverture)

Maintenir le contact après une tentative de suicide



Lancé en 2021, **Vigilans Corse** est un dispositif de recontact et de veille post-hospitalier de patients ayant effectué une tentative de suicide. L'objectif : **réduire le risque de réitération suicidaire.**

768

C'est le nombre de personnes accompagnées par le dispositif Vigilans depuis son ouverture, dont **282** en 2024.

Le centre d'accueil d'évaluation et d'orientation (CadéO) pour une meilleure prise en charge psychiatrique

Inspiré du modèle du pôle Centre rive gauche de Lyon, le CadéO d'Ajaccio est le deuxième en France. Rattaché au Centre hospitalier de Castelluccio et situé dans les locaux du Centre Médico-Psychologique Sud, cette structure accueille des personnes qui sont en rupture de soins depuis plus d'un an. Elle permet d'améliorer le temps d'accès à une première consultation psychiatrique, de faire le point sur leur parcours et leurs besoins et de les orienter, le cas échéant, vers le professionnel ou le dispositif approprié (médecins généralistes, psychiatres libéraux, psychologues libéraux, centres médicopsychologiques (CMP)...)



+ 500

C'est le nombre de patients accueillis par CadéO en 2024



Développer l'offre de réhabilitation psychosociale en Corse : une priorité du Projet Régional de Santé

La réhabilitation psychosociale, le rétablissement et l'inclusion des personnes souffrant de troubles psychiques sont aujourd'hui considérés comme des priorités de santé en France. A ce titre elles sont inscrites dans les textes récents concernant les orientations nationales en santé mentale et reprises dans les priorités du schéma régional de santé 2023-2028.

Quel est l'objectif du PRS en termes de réhabilitation ?

L'objectif stratégique est d'offrir au patient une meilleure prise en charge permettant à l'utilisateur d'être acteur de sa propre santé et de son rétablissement. Les objectifs opérationnels sont de pouvoir bénéficier sur les 9 territoires de projets :

- d'un accès rapide et de proximité pour l'évaluation et l'orientation
- de passerelles entre les différents champs : soins, logement, scolarité, emploi, ...
- d'outils du rétablissement
- d'ateliers d'Education thérapeutique
- d'accès à la pair-aidance professionnelle
- d'animation de collectif pair-aidant et
- de supports d'informations

L'offre de réhabilitation en Corse

- 1 coordonnateur du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)
 - 1 Centre de réhabilitation psychosociale régional (C2R2)
 - 5 centres de proximité
 - 5 Groupes d'entraide mutuelle (GEM) plus deux antennes sur les grands pôles urbains
 - 1 Clubhouse à Bastia
 - 55 appartements « Un chez soi d'abord » en région
- Des dispositifs d'emploi accompagné
Des professionnels formés
Des ressources médico-sociales et des services médicaux et de réadaptation
Des associations de représentants des usagers

Les acteurs de la réhabilitation psychosociale en action

Clubhouse : une communauté de rétablissement en santé mentale au cœur de Bastia



Le Clubhouse de Bastia s'installe dans de nouveaux locaux de 280m².

Ce lieu associatif d'entraide et d'activité de jour, non médicalisé, propose à des personnes souffrant d'un trouble psychique, de rompre avec la solitude et de se réinsérer socialement à travers des activités du quotidien (travail, loisir, cuisine.), des activités dont ils avaient été coupés en raison de leur maladie.

30 C'est le nombre de membres
au Clubhouse de Bastia

250 000 €

C'est le soutien financier
annuel de l'Ars Corse pour le
Clubhouse de Bastia

Sensibiliser sur l'accès aux soins de réhabilitation psychosociale



Colloque national « Espoir et remédiation cognitive »

Le 16ème colloque national de réhabilitation psychosociale « Espoir et remédiation cognitive » porté par l'Association Francophone de Remédiation Cognitive (AFRC) avec le partenariat de l'ARS Corse a eu lieu le 20 septembre 2024. **L'objectif ?**

- Identifier les enjeux actuels de la remédiation cognitive ;
- Etablir une mise à jour des notions théoriques et des dernières données de la recherche clinique
- Intégrer de nouveaux outils de remédiation cognitive dans sa pratique professionnelle.

Dans le cadre du développement de la réhabilitation psychosociale en Corse, l'ARS a eu l'honneur d'accueillir, du 23 au 27 septembre, le **Pr Nicolas Franck et son équipe du Centre Hospitalier du Vinatier**. À travers plusieurs rencontres et échanges avec les acteurs locaux, son expertise a permis de renforcer la diffusion des concepts et outils de la remédiation cognitive. Sa présence a été un véritable levier pour l'évolution des pratiques en santé mentale sur le territoire. **Un webinaire** et des temps d'échanges en établissements ont enrichi ces journées dédiées à l'innovation et à la coopération.



Colloque "Violences et psychotrauma chez l'enfant et l'adolescent"

Co-organisé le 3 avril 2024 par l'ARS Corse, la mairie de Bastia, les PEP 2B et Promotion Santé Corse, en associant l'Education nationale, la Collectivité de Corse, les services de la protection judiciaire de la jeunesse, la gendarmerie et le Centre Régional psycho traumatisme PACA-Corse, ce colloque avait pour objectif d'échanger sur les causes et les conséquences des violences, qu'elles soient commises par des parents, des partenaires amoureux ou des personnes étrangères à l'enfant. De nombreux experts médicaux mais également des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la maison de la protection des familles et de l'ADPS se sont succédé. Des échanges nourris avec la salle ont ponctué cette journée qui a réuni près de **250 personnes** (usagers, professionnels de santé, établissements et services médico-sociaux).



Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) en Corse : un réseau de solidarité

Les GEM jouent un rôle essentiel dans la vie de leurs adhérents. Ils permettent de rompre l'isolement, développer des compétences à travers des ateliers et des activités, créer du lien social et renforcer la confiance en soi.

- 5** C'est le nombre de GEM en Corse
- 3 dédiés aux troubles psychiques :
 - GEM « Casa di l'isula »,
 - GEM « U Passaggiu »
 - GEM « Se Construire Ensemble »
 - 1 dédié aux troubles du spectre de l'autisme :
 - GEM « Zee Office »
 - 1 dédié aux traumatismes crâniens, et lésions cérébrales :
 - GEM « U Scontru »

611 000 €

C'est le soutien financier annuel de l'Ars Corse pour les GEM de Corse et leurs antennes.



Zoom sur... Le GEM U Scontru

Le « GEM U Scontru » se déploie en 2024 pour être présent sur l'ensemble de la Corse. Créé en 2014 et financé par l'ARS Corse, le G.E.M. U Scontru a son siège à Ajaccio et dispose d'une antenne à Bastia. En 2024, il se développe en créant une antenne itinérante sur la Haute Corse et une antenne sur l'extrême sud.



Le 20 novembre 2024, le GEM « U Scontru » en partenariat avec l'AFTC Corse et l'ARS Corse ont organisé une conférence-débat sur « le parcours de la personne cérébro-lésée ». L'objectif, présenter le rôle de chaque acteur autour de la personne cérébro-lésée ainsi que leur complémentarité, de décrire et analyser des situations récurrentes et de dessiner des perspectives pour y remédier.



Zoom sur... Les Maisons des Adolescents

La crise sanitaire a mis en évidence des problématiques de souffrance psychique parfois très importante. Les questionnements sur l'identité et la vie sexuelle et affective, les conduites à risque sollicitent davantage les secteurs sanitaires et sociaux. Les Maisons des adolescents (MDA), en tant que dispositif, peuvent apporter une offre de prévention, de repérage précoce et de soutien.

Elles ont pour vocation à être un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de prise en charge, d'accompagnement et d'orientation, dédié aux jeunes de 11-25 ans, aux familles et aux professionnels qui les entourent.

L'objectif : répondre aux diverses problématiques qui touchent aux adolescents (éducation, accès aux droits, social, santé mentale, insertion, santé sexuelle, addictions, décrochage scolaire etc.).



195

C'est le nombre de personnes prises en charge à la MDA d'Ajaccio en 2024 : 36 parents et 159 jeunes.

La Maison des adolescents du pays ajaccien est une structure dédiée à la santé et au bien-être des jeunes. Elle apporte également un accompagnement à l'entourage familial et aux professionnels intervenant dans le champ de l'adolescence.

Lieu d'écoute et de prise en charge, elle est implantée au sein de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, en centre-ville d'Ajaccio de façon à être accessible, à proximité des transports et des établissements scolaires. Elle possède également 2 antennes sur le territoire élargi pour un « aller-vers » : Sartène et Vico

3 + 5 antennes

C'est le nombre de MDA en Corse

La MDA Sud Corse basée à Porto Vecchio, La MDA de Haute-Corse à Bastia, avec une antenne à Calvi et Ghisonaccia ainsi qu'un relai à Ile Rousse, La MDA du Pays Ajaccien et ses antennes de Sartène et Vico.



830 000 €

C'est le soutien financier annuel de l'Ars Corse pour les MDA de Corse et leurs antennes.

Inauguration de la Maison des Adolescents du Pays Ajaccien

Inaugurée le vendredi 12 avril 2024, la MDA du Pays Ajaccien a reçu l'agrément de l'ARS Corse et bénéficie de nombreux partenaires parmi lesquels la **Collectivité de Corse**, la **CAPA**, la **Falep**, la **MSA**, la **Caisse primaire d'assurance maladie** ou encore la **Mission locale** et la **Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse**.

La structure est animée par une **équipe** pluriprofessionnelle et pluri institutionnelle de **12 personnes** parmi lesquelles un **psychologue** de la protection judiciaire, une **sage-femme** de la CdC, une **conseillère conjugale** et familiale de la CdC, des **éducateurs** spécialisés de la Falep, des libéraux (sophrologues, diététiciens, psychologues, etc.).

17 633

C'est le nombre d'enfants mineurs résidents en Pays Ajaccien, soit 20% de la population.



UAPED : une nouvelle unité pour les enfants en danger à l'hôpital d'Ajaccio



La salle Mélanie permet des auditions filmées des jeunes victimes, dans des conditions moins traumatisantes pour le mineur.

Opérationnelle depuis mars 2024 et officiellement inaugurée le 25 septembre 2024 au sein du service de pédiatrie du Centre hospitalier d'Ajaccio, l'Unité d'accueil pédiatrique enfants en danger (UAPED) est la première structure en Corse dédiée à la prise en charge des jeunes victimes de maltraitements. Sa création a été favorisée par l'ouverture du nouvel hôpital d'Ajaccio, dont les locaux hébergent cette unité.

Ce projet à vocation régionale, financé par l'ARS Corse, a impliqué un grand nombre d'acteurs parmi lesquels les autorités judiciaires, le Procureur de la République, les services de police et bien sûr les équipes du centre hospitalier d'Ajaccio, porteur de la structure. Le but est d'apporter une réponse rapide et adaptée aux enfants victimes de maltraitance.

À terme, cette unité sera complétée par des antennes délocalisées, renforçant ainsi la couverture régionale.

47 C'est le nombre de mineurs reçu à l'UAPED en 2024, dans le cadre d'un parcours judiciaire

Lancement de l'Équipe Pédiatrique Référente Régionale Enfance en Danger (EPRRED) en Corse



Dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants, l'ARS Corse a officiellement lancé l'**Équipe Pédiatrique Référente Régionale Enfance en Danger (EPRRED)** en partenariat avec l'Association d'Enquête et de Médiation (AEM). Cette initiative marque une avancée majeure pour la prise en charge et la protection des mineurs en danger sur le territoire insulaire.

L'EPRRED a pour mission d'intervenir dans les situations les plus complexes en coordonnant les parcours de soins des mineurs vulnérables, tout en assurant un suivi médical, psychologique et social. Elle offre un appui aux professionnels grâce à des formations, des outils pratiques et des protocoles partagés, et anime le réseau des Unités d'Accueil Pédiatriques Enfants en Danger (UAPED). Composée de spécialistes (psychologues, éducateurs, juristes), elle facilite également la liaison entre le secteur judiciaire et les acteurs de la protection de l'enfance.

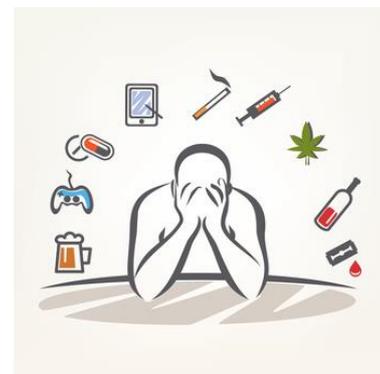
Déjà opérationnelle en Corse-du-Sud et en mars 2025 en Haute-Corse, l'EPRRED illustre l'engagement collectif pour mieux protéger les enfants, en favorisant des synergies locales et en offrant un avenir plus serein aux mineurs victimes en Corse.



Autour de sa coordinatrice, **Laura Geronimi**, une équipe pluridisciplinaire anime l'Eprred.

Une approche innovante pour lutter contre les addictions

L'ARS Corse et la **start-up YOURBAN** analysent les comportements addictifs et les stratégies de prévention omnicanales. Grâce à des sessions de brainstorming avec divers acteurs et un questionnaire anonyme (167 répondants), **une étude** couvrant les quatre dernières années a été réalisée. Elle offre une vision objective des comportements addictifs en Corse et propose des pistes d'amélioration. L'approche omnicanale adoptée permet d'actualiser le portrait des addictions dans la région. Les données collectées fournissent aux professionnels et élus des outils concrets pour optimiser les campagnes de prévention. Elles aident aussi à mieux cibler les populations à risque. Cette étude stratégique vise à renforcer les politiques locales en matière d'addictions.



L'ARS publie l'annuaire des consultations gratuites d'addictologie en Corse

Tabac, alcool, jeux, autres drogues... Les lieux de consultations de proximité gratuites en Corse sont recensés dans un dépliant.



Téléchargez le dépliant sur : www.corse.ars.sante.fr

9ème édition de Mois sans tabac

Addictions France en collaboration avec l'ARS Corse, l'Assurance Maladie et d'autres acteurs de santé se sont mobilisés à travers des actions de terrain déployées partout en Corse pour aider les fumeurs à relever le défi !

664

C'est le nombre de personnes inscrites au Mois sans Tabac en Corse en 2024 (Vs 132 217 en France)



Promouvoir la santé sexuelle

Du 3 au 8 juin 2024, **une semaine pour parler de sexualité sans tabou** : de nombreux acteurs locaux se sont mobilisés pour mener ensemble la 4ème édition de la Semaine nationale de la santé sexuelle, en Corse.

En 2024, l'accent est mis sur quatre thématiques qui concerne toutes les populations, de tous les genres, de toutes les orientations sexuelles et à tous les âges :

- La promotion de la contraception pour une sexualité choisie et responsable
- La promotion du consentement pour des relations sexuelles respectueuses et épanouissantes
- La prévention diversifiée (VIH et IST) pour se protéger et protéger les autres
- L'information sur l'existence de maladies et de dysfonctions sexuelles pour briser les silences et favoriser le dialogue.





La vaccination HPV dans les collèges

Pour la deuxième année consécutive, la **vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV)** est proposée à la rentrée scolaire à tous les élèves, filles et garçons, de 5^e dans leur collège. Avec l'accord écrit des deux titulaires de l'autorité parentale, le schéma vaccinal se compose de deux doses espacées de 6 à 13 mois sur une seule année scolaire.

Une organisation territoriale par les centres de vaccination a été définie en Corse, avec la mobilisation des professionnels de santé et des URPS notamment les sage-femmes et infirmiers.

Menée du 7 au 18 octobre, 13 collèges de Corse du Sud et 16 de Haute Corse ont participé à cette opération.

De la même manière, la vaccination de l'ensemble des adolescents âgés de 11 à 14 ans hébergés dans les établissements ou services médico-sociaux (ESMS, notamment ceux dans lesquels des enseignements sont dispensés) a été organisée en tenant compte des particularités organisationnelles et logistiques de la vaccination dans ces structures.

La vaccination prévient jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine des cancers.

38%

C'est le taux de couverture Vaccinale HPV chez les filles à 16 ans en Corse (schéma complet)
(Vs 46 % au niveau national)
et 8 % pour les garçons à 15 ans
(vs 16 % au niveau national)

Source Santé publique France- 2023



80%

C'est le taux nécessaire pour éradiquer le cancer du col de l'utérus

329

C'est le nombre d'élèves vaccinés dans le cadre de cette 2^{ème} campagne de vaccination HPV dans les collèges

Une avancée dans la prise en charge du diabète en Corse

L'année 2024 marque un tournant significatif pour la gestion du diabète en Corse avec l'obtention par la **clinique Valicelli du statut de centre relais pour l'installation et le suivi des pompes à insuline**. Jusqu'à présent, les patients insulaires devaient se rendre sur le continent, parfois jusqu'à six fois par an, pour accéder à ces dispositifs essentiels.

Ce projet est le fruit d'une collaboration étroite entre l'ARS Corse, la clinique Valicelli et le Dr Stéphanie Palle-Defille, endocrinologue au CHU de Nice.

Cette avancée permet également aux patients de bénéficier localement d'une approche pluridisciplinaire incluant des consultations avec des diététiciens, podologues et psychologues.



Magali Silvani, directrice opérationnelle de la clinique Valicelli, a déclaré :
« L'intérêt, c'était de proposer au patient de faire cette visite sur place, évitant ainsi des déplacements stressants et compliqués. »



Prévenir les accidents vasculaires cérébraux (AVC)

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'AVC du 29 octobre, l'ARS a rappelé, via une vidéo sur les réseaux sociaux, l'importance de **reconnaître les symptômes et d'alerter immédiatement les secours en appelant le 15.**

Chaque année, la Corse recense **entre 650 et 750 cas d'AVC**, une pathologie grave nécessitant une prise en charge rapide. La thrombectomie et la thrombolyse sont les traitements de référence et doivent être administrés dans les premières heures suivant les symptômes.

Jusqu'à récemment, l'accès à ces soins était limité en Corse, nécessitant des évacuations sanitaires vers le continent. Toutefois, des avancées significatives ont été réalisées avec l'ouverture d'une Unité Neuro-Vasculaire (UNV) au Centre Hospitalier de Bastia en octobre 2023, venant compléter celle d'Ajaccio. Par ailleurs, le CH de Bastia est désormais le centre de thrombectomie de l'île, assurant une prise en charge locale pour éviter les délais de transfert.

Des spécialistes en neuroradiologie interventionnelle ont été recrutés, en partenariat avec des CHU du continent (Bordeaux, Marseille, Toulouse). L'objectif à long terme est de constituer une équipe permanente. Une collaboration renforcée entre les hôpitaux de Bastia et Ajaccio ainsi que les structures de Corte, Calvi, Porto-Vecchio et Sartène permet d'optimiser le diagnostic précoce et le transfert rapide des patients.

90%

des AVC sont causés par des facteurs modifiables. L'hygiène de vie ça marche !

En Corse

- ✓ Une prise en charge rapide
- ✓ Les techniques les + récentes
- ✓ Des professionnels de santé qualifiés

Un gain de temps pour plus de chance







En route vers le mieux manger-bouger !

Du 14 au 24 mai 2024 s'est tenu la 2ème édition de l'Agora de la Santé sur le thème "Alimentation & Activité Physique – « Manghjà Sanu è Mòvasi »

Organisée par l'ARS Corse avec plus de 40 partenaires, l'AGORA de la santé 2024 sur le thème "alimentation & activité physique" a couvert l'ensemble des territoires. Une cinquantaine d'actions et un riche programme ont été proposées à des publics variés (scolaires, personnes âgées, malades chroniques, personnes en situation de handicap, public précaire) : conférences, animations, tables rondes, projections débats, visites d'expériences, ateliers, initiations, ... animés et accompagnés par des professionnels de la santé et des acteurs qui s'impliquent au quotidien pour nous permettre de mieux manger et /ou de pratiquer une activité physique régulière : élus, producteurs, agronomes, chefs cuisiniers, pâtisseries, restaurateurs, techniciens, professionnels de l'éducation ou de la formation, médecins, infirmières, diététiciennes, kinésithérapeutes, ostéopathes, sage-femmes, puéricultrices, psychologues, sportifs ou anciens sportifs, éducateurs et coachs sportifs, animateurs, étudiants,...



L'enjeu

Activité physique & Alimentation : le duo gagnant !

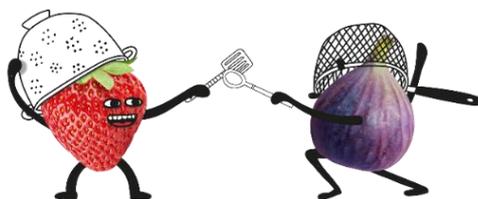
Selon l'OMS, « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La nutrition c'est l'apport alimentaire répondant aux besoins de l'organisme. Une bonne nutrition, c'est-à-dire un régime adapté et équilibré et la pratique régulière d'exercice physique, sont autant de gages de bonne santé. Une mauvaise nutrition peut entraîner un affaiblissement de l'immunité, une sensibilité accrue aux maladies, un retard de développement physique et mental. »

Ainsi, une alimentation saine et une activité physique régulière sont des piliers essentiels pour maintenir une bonne santé physique, psychique et favoriser le bien-être individuel, ce qui contribue à une bonne santé relationnelle. En plus de renforcer le système immunitaire et de prévenir les maladies, ces habitudes permettent d'améliorer l'humeur, de réduire le stress et de favoriser la confiance en soi.

En adoptant ces bonnes habitudes, les individus peuvent non seulement vivre plus longtemps, mais aussi profiter d'une **meilleure qualité de vie** et contribuer positivement à la société.

54

C'est le nombre d'actions proposées sur tout le territoire pendant les 10 jours de la 2ème édition de l'Agora de la Santé



Des évènements partout en Corse : retour en images

5 C'est le nombre de vidéos réalisées en partenariat avec les humoristes insulaires I KONGONI pour promouvoir l'Agora de la santé. Les vidéos ont eu plus de **70 000 vues** sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram

Parrainée par **Annabelle PAGANO PAOLI**, diététicienne et Enduro(wo)man et **Lambert SANTELLI**, restaurateur et ultra-trailer recordman du GR20



16 Mai - Biguglia
L'importance de la **#Prévention** pour réduire les risques de **#AVC** et d'infarctus du myocarde.



15 Mai - Porto Vecchio
"De la petite enfance aux seniors"

23 Mai - Ajaccio
un moment fort avec le témoignage d'Emilie Labbe, nageuse **#handisport**



15 Mai - Afa
"La vitalité est une force !"



15 mai
Prunelli di Fiumorbu
Ateliers intergénérationnels autour du mieux **manger-bouger**



22 et mai - Ajaccio
2 journées "croquée" par Cécile Massera, facilitatrice graphique

16 Mai - Cargèse
le pole de santé se mobilise



Pour retrouver les différentes ressources "Alimentation et activité physique" présentées lors de l'Agora, flashez ce QRcode



Sport et santé

En 2024, l'organisation de l'Agora « Alimentation et activités physiques » et les financements des deux Maisons Sport Santé ont permis de renforcer la visibilité des associations locales actives dans ces domaines, facilitant un déploiement équitable sur tout le territoire.

Un amorçage fort en faveur du Sport Santé, qui témoigne d'une dynamique croissante pour la prévention et la promotion de la santé afin d'impulser la généralisation de l'activité physique dans le droit commun.

Promotion du Sport-Santé : une Journée de Sensibilisation en Corse

Le 30 novembre 2024, l'ARS Corse a soutenu la journée « **BOUGEZ ! Avec ou sans ordonnance** » au Musée de Bastia. Organisée par le **Comité territorial Sports pour tous de Corse** en partenariat avec de nombreux acteurs locaux (Collectivité de Corse, ARS, DRAJES, Communauté d'agglomération de Bastia et Ville de Bastia), cet événement a mis en avant les bienfaits de l'activité physique à travers conférences, tables rondes et ateliers interactifs. Des experts ont abordé des thématiques clés comme la lutte contre la sédentarité et le sport sur ordonnance. Les stands et démonstrations ont permis au public de découvrir des pratiques adaptées à tous. La journée s'est conclue par une marche solidaire, affirmant l'engagement de la région en faveur du sport-santé.

Cette mobilisation a permis de sensibiliser un large public, favorisant l'accessibilité du sport pour tous. L'ARS réaffirme ainsi son engagement à promouvoir la santé par l'activité physique sur tout le territoire insulaire.



168 000 €

C'est le montant des subventions allouées en 2024 par l'ARS dans le cadre du Sport Santé, des Activités Physiques et des Activités Physiques Adaptées (APA). Ce chiffre marque une progression notable par rapport à 2023 (+101 %), soulignant la priorité accordée par l'Agence à cette thématique, particulièrement mise en avant dans le contexte des Jeux Olympiques.

À ces subventions s'ajoutent des cofinancements de la DRAJES et de la DREETS, ainsi que des fonds alloués via les appels à projets « Prévention et Promotion de la Santé » et « Alimentation Santé ».



Les Maisons Sport-Santé (MSS) ont pour but d'accompagner et conseiller les personnes souhaitant pratiquer une activité physique et sportive (APS), une activité physique adaptée de proximité (APA) à des fins de santé, de bien-être, quels que soient leur âge, leur état de santé ou de fragilité, tout en réunissant des professionnels de la santé et du sport.

2

C'est le nombre de MSS en Corse :

- Spaziu Sportu Salute Benista en Haute-Corse
- Valicelli sport et santé en Corse du Sud



Démocratie en santé & Culture et santé



Démocratie en santé



La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

Instance de concertation et de démocratie en santé, la CRSA participe, par sa réflexion et ses avis, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de santé en Corse. L'année 2023 fut considérablement marquée par l'élaboration du PRS 2023-2028.

Un travail de co-construction conduit en concertation avec les instances de démocratie en santé à travers leur champ de compétence respectif, l'offre de soins, la prévention, les droits des usagers et l'accompagnement et la prise en charge médico-social.

Une collaboration autour de thématiques choisies, travaillées et réfléchies à travers les réunions des commissions spécialisées et de la commission permanente.

3 séances plénières de la **CRSA**

1 commission **permanente**

3 commissions spécialisées dans les droits des usagers (**CSDU**)

5 commissions spécialisées dans l'offre de soin (**CSOS**)

3 commissions spécialisées dans la prise en charge médico-sociale (**CSMS**)

Face aux enjeux territoriaux, **les conseils territoriaux de santé (CTS)** ont également été associés aux travaux relatifs aux parcours de santé.

3 réunions CTS Pumonte

3 réunions CTS Cismonte



Chiffres clés...

3 C'est le nombre de campagnes de renouvellement des mandats des Représentants des Usagers au sein des Commissions Des Usagers (CDU) des établissements sanitaires : 96 % des mandats sont pourvus au 31 décembre 2024.

2 C'est le nombre de conventions cadre signées avec les CTS pour une autonomie d'actions à l'échelle des territoires.

48 000 €

C'est le montant engagé pour mieux promouvoir et accompagner les représentants des usagers.

Enrichir le vivier et élargir le champ d'intervention

1 nouvelle association agréée permettant de renouveler le vivier des représentants des usagers, **Sœurs de combat**, pour soutenir et accompagner les femmes contre le cancer.

1 patient expert formé et engagé : le président du GEM, Jean Philippe Leonetti, a obtenu en 2024 son diplôme Universitaire « démocratie en santé ». Une expertise qui lui permet d'occuper une place active dans le développement du système de santé

1 agrément renouvelé avec l'association **A salvia**

1 Webinaire organisé en juin 2024 pour mieux comprendre l'agrément en santé



Etoffer le partenariat avec les Représentants des Usagers et améliorer la diversité de la représentation

1 Convention ARS Corse et France Assos signée

1 Démarche d'harmonisation des mandats pour assurer la continuité, faciliter le processus et garantir la stabilité des représentants.

Faire entendre la voix des usagers

Dans le cadre de son engagement en faveur de la démocratie en santé, l'ARS Corse a lancé, en octobre 2024, **une enquête visant à mesurer la perception des Conseils de la Vie Sociale (CVS)** par les usagers, résidents et leurs représentants légaux.

Grâce à un taux de participation satisfaisant, l'analyse des réponses a permis de dégager plusieurs enseignements clés :

✓ **Participation et engagement** : Si la connaissance des CVS est relativement répandue, les résultats soulignent la nécessité de renforcer leur rôle et leur impact au sein des établissements.

✓ **Communication et transparence** : Près de la moitié des répondants déclarent ne pas être informés des décisions prises lors des réunions CVS, mettant en évidence l'enjeu d'une meilleure diffusion des informations.

✓ **Axes d'amélioration** : De nombreuses propositions ont émergé, constituant une base de réflexion pour travailler, avec l'ensemble des parties prenantes, à une dynamique plus inclusive et efficace des CVS.

Ces résultats guideront les actions futures afin de consolider la place des usagers et de favoriser une gouvernance plus participative dans le secteur médico-social en Corse.

Améliorer le fonctionnement des Commissions Des Usagers

En prenant appui sur les récentes réformes impactant la démocratie en santé et la place de l'utilisateur dans le système de santé, une évaluation des CDU a été initiée en 2024 et s'étendra jusqu'au 1^{er} trimestre 2025.

Une démarche pour

✓ **Améliorer l'attractivité de la représentation** : pour agir sur la fidélisation des représentants des usagers et favoriser l'accès aux réunions

✓ **Agir sur la qualité de la participation** : Faciliter la qualité de la participation, gagner en transparence décisionnelle et favoriser la montée en compétences

✓ **Faciliter la coopération inter-instances** : Décloisonner les secteurs et développer les liens entre personnels, usagers, patients et bénévoles



VOTRE AVIS COMPTE!

Vous ou un membre de votre famille êtes résident/usager d'un établissement ou service médico-social en Corse ?

Faites entendre votre voix pour améliorer **LES DROITS DES USAGERS** dans les **Conseils de la Vie Sociale**

Répondez au questionnaire*

* Questionnaire anonyme ouvert du 8 octobre au 10 novembre 2024

ars crsa

180

C'est le nombre de répondants à l'enquête visant à mesurer la perception des Conseils de la Vie Sociale (CVS).



100 %

C'est le taux de réponse des établissements

50 %

C'est le taux de réponse représentants des usagers



Culture et santé (ARS-CDC-DRAC)

Cette saison, **36 projets** ont été travaillés et finalisés, marquant une forte augmentation du nombre d'initiatives malgré la charge de travail des soignants. Près de **50 % des établissements**, unités et services de santé de Corse ont été impliqués. Le programme Culture et Santé s'étend harmonieusement entre le secteur sanitaire (19 projets) et le secteur médico-social (17 projets). En 2024, **8 nouvelles unités et services** ont rejoint le programme, répartis équitablement entre la Corse-du-Sud et la Haute-Corse. Les centres pénitentiaires, quant à eux, maintiennent une activité soutenue dans ce dispositif.

La pertinence des projets répond aux enjeux spécifiques des établissements tout en offrant des actions culturelles et artistiques de qualité. Cette réussite repose sur l'engagement fort des artistes et équipements culturels, ainsi que sur une meilleure maîtrise des possibilités offertes par la mission Culture et Santé. L'adéquation entre soignants, patients et résidents est jugée satisfaisante.

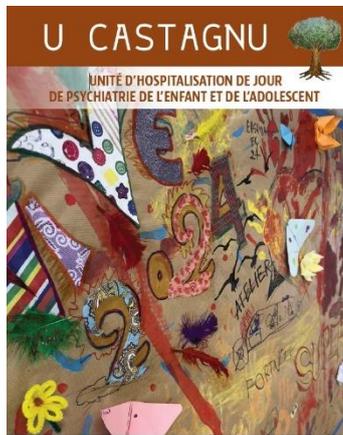
Le programme continue d'explorer un large spectre de disciplines artistiques, tout en intégrant de nouvelles approches, comme l'éco-production et la sensibilisation à l'impact carbone. Les projets valorisant la langue corse restent encore peu nombreux, bien que présents.

« U sportu per tutti » Art Sport et Santé



Projet porté par l'accueil de jour **Alzheimer A Serenità** en lien avec l'école de danse d'Ajaccio et un céramiste potier. Ce travail artistique a été exposé à l'espace d'exposition dédié aux publics empêchés à l'ARS Corse.

Dessine-moi l'hôpital de jour u Castagnu



Projet porté par l'hôpital de Bastia/ Hôpital de jour de psychiatrie infanto juvénile. Ce projet est une rencontre et un partage entre un artiste peintre, une danseuse, les soignants et les enfants suivis. Un livret pédagogique a été conçu et édité à l'issue d'ateliers d'écriture, d'arts plastique, de dessins...etc.



Songez aux formes

Le projet "**Songez aux formes**", mené par l'unité santé de la Maison d'arrêt d'Ajaccio en collaboration avec la plasticienne Alexandra Villani et l'infirmière Christelle Rocca, propose aux détenus en isolement un atelier de création d'attrape-rêves personnalisés. Axé sur le songe et l'intime, ce travail artistique vise à accompagner les personnes souffrant de troubles du sommeil et d'anxiété. L'atelier favorise l'expression personnelle à travers la création plastique, tout en renforçant les échanges individuels avec l'infirmière, permettant ainsi une extériorisation progressive des pensées et émotions. Un livret pédagogique a été édité à partir des productions réalisées (écriture, arts plastiques, dessins, etc.).

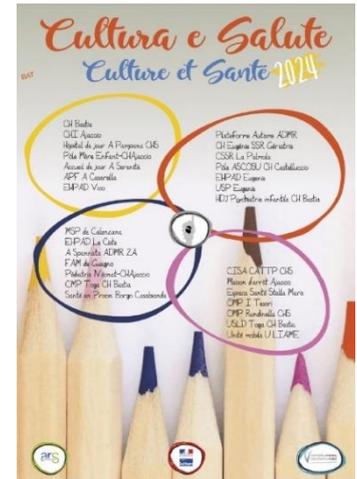


36

C'est le nombre de projets travaillés et finalisés :
23 en Corse du Sud
13 en Haute-Corse.

70 000 €

C'est le financement ARS des appels à projets Culture & Santé 2023/2024



Protéger la population et contribuer à la santé environnementale





Assurer la veille et la sécurité sanitaire

Promotion du signalement dans les 3 secteurs (sanitaire, médico-social et ville)



JE SIGNALE

21

C'est le nombre d'EIGS déclarés en 2024 : 57 % des établissements sanitaires et 7% des ESMS ont déclaré au moins 1 EIGS

Un EIGS est un événement indésirable grave associé à des soins réalisés lors d'investigations, de traitements, d'actes médicaux à visée esthétique ou d'actions de prévention. C'est un événement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie de la personne et dont les conséquences sont le décès, la mise en jeu du pronostic vital, la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent y compris une anomalie ou une malformation congénitale (article R.1413-67 du Code de la Santé Publique).

47 % C'est le taux des EIGS qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie



Zoom sur... La formation "Management et gestion de crise en ARS et planification sanitaire"

Une situation sanitaire exceptionnelle (SSE) s'entend comme la survenue d'un événement émergent, inhabituel et/ou méconnu qui dépasse le cadre de la gestion courante des alertes, au regard de son ampleur, de sa gravité (en terme notamment d'impact sur la santé des populations, ou de fonctionnement du système de santé) ou de son caractère médiatique (avéré ou potentiel) et pouvant aller jusqu'à la crise. Afin de préparer au mieux la survenue d'un tel événement, une semaine de formation a été organisée par l'agence en lien avec l'EHESP (école des hautes études en santé publique) du 14 au 18 octobre 2024.

Cette formation à destination des agents de l'ARS a été ouverte aux établissements de santé (direction et professionnels de santé concernés). Elle a permis d'appréhender la conduite générale d'un signal sanitaire jusqu'à la gestion des SSE et/ou des crises sanitaires au travers des acteurs et des organisations réglementaires retenues.



La CRAPS en action à la suite de l'incendie au sein de l'entreprise « Environnement Service »

Le 13 août 2024, la Cellule Régionale d'Appui et de Pilotage Sanitaire (CRAPS) a été activée lors de l'incendie dans l'entreprise Environnement Service, proche de l'établissement de soins médicaux de réadaptation « Ile de Beauté ».

En lien avec le COD mis en place par la Préfecture de Corse du Sud, le personnel mobilisé a ainsi pu s'assurer de la mise en sécurité des résidents et du personnel et a anticipé une éventuelle évacuation en contactant les établissements proches et les transporteurs sanitaires. L'ARS souligne le professionnalisme dont ont fait preuve les personnels et la direction de l'Ile de Beauté face à cette situation exceptionnelle.

L'agence a également contribué à la gestion des questions de pollution de l'air, de l'eau potable et des eaux de baignade anticipant différentes mesures à prendre en fonction de l'évolution de la situation et a effectué un suivi dans les jours qui ont suivi l'incendie.



Préparation aux situations sanitaires exceptionnelles : le dispositif ORSAN



En 2024, l'ARS Corse a renforcé sa capacité à anticiper les situations sanitaires exceptionnelles. D'importantes avancées ont été réalisées dans le cadre du **dispositif ORSAN**, socle essentiel de l'anticipation sanitaire. Parmi les actions phares, la rédaction partielle du **plan EPICLIM** a permis d'anticiper les conséquences des vagues de chaleur estivales, particulièrement au sein des établissements médico-sociaux. Le **plan AMAVI**, finalisé en amont de la visite papale le 15 décembre 2024, a facilité la préparation à un éventuel afflux massif de victimes, grâce à une coordination étroite avec les partenaires dans un contexte de délai contraint. Le **plan MEDICO-PSY**, débuté en fin d'année, est en cours de finalisation et s'appuie sur des retours d'expériences récents et passés.



La visite officielle du Pape le 15 décembre à Ajaccio : une mobilisation exceptionnelle pour un évènement hors norme

Le 15 décembre 2024, Ajaccio accueillait un événement d'envergure internationale : **la visite officielle du Pape**. Face à cet événement historique, l'ARS Corse a préparé un plan de gestion global pour garantir la sécurité et le bon déroulement de cette journée hors du commun.

Ce plan comprend des mesures sanitaires rigoureuses, une coordination efficace des transports médicaux, ainsi qu'une anticipation minutieuse des risques, qu'ils soient épidémiques, liés à l'afflux de visiteurs ou de nature NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique).

Parmi les actions prioritaires mises en œuvre, on distingue notamment : **l'activation du plan blanc** : dès le 9 décembre, les établissements de santé publics et privés ont bénéficié de renforts médicaux pour faire face à une éventuelle augmentation des besoins.

L'organisation des zones de secours : des postes médicaux avancés, des zones de repos pour les visiteurs et des dispositifs de secours médicaux ont été déployés stratégiquement le long du parcours de l'événement.

La gestion des pharmacies et des prélèvements biologiques : afin de répondre aux besoins urgents, 6 pharmacies de garde étaient prévues, accompagnées d'une coordination étroite avec les laboratoires.

La prise en charge des patients vulnérables : un recensement précis et une mutualisation des efforts entre intervenants à domicile ont été planifiés pour garantir la continuité des soins.

Chaque détail a été anticipé pour assurer la sécurité des milliers de visiteurs attendus, tout en maintenant un accès aux soins pour la population locale.

Ce travail colossal, réalisé en étroite collaboration avec les partenaires locaux, souligne la capacité des acteurs de santé insulaires à répondre à des défis d'envergure internationale. La visite du Pape a été un succès tant sur le plan organisationnel que sécuritaire.



Prévenir les risques liés aux maladies vectorielles

21

C'est le nombre de prospections réalisées par l'opérateur LAV sur 11 sites dans le cadre des actions menées autour des cas d'arboviroses déclarés.

Suite à ces prospections, 7 opérations de traitement ont été diligentées.

Au cours de l'année 2024, l'ARS a renouvelé son accord cadre pour la réalisation des missions de surveillance entomologique et d'intervention (prospection et traitement) autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs sur l'ensemble du territoire de la région Corse. Les services de la Collectivité de Corse ont été retenus pour assurer la surveillance entomologique relative à l'aedes albopictus et la réalisation des prospections et traitements autour des cas, ceux de l'Office de l'Environnement de la Corse pour la définition des mesures de suivi entomologique complémentaires.

L'année 2024 a également permis de travailler sur l'élaboration d'une stratégie de surveillance entomologique des espèces anophèles, potentiellement vecteur du paludisme. Cette surveillance sera mise en place à compter de l'année 2025.



Contre les moustiques, adoptons les bons réflexes Caccia l'acqua, scaccia a zinzala !

En Corse, plus de 40 espèces de moustiques sont recensées. Parmi elles, 5 sont susceptibles de transmettre des maladies. On les appelle moustiques vecteurs. C'est le cas de l'anophèle, vecteur du paludisme, du moustique tigre (Aedes albopictus), vecteur de la dengue, du chikungunya ou du zika ou encore du moustique culex, vecteur de la fièvre du Nil (West Nile Fever).

Une action partagée pour un objectif commun

La lutte contre les moustiques relève d'une double compétence ARS/Collectivité de Corse mais également d'une responsabilité individuelle. En effet, chacun, à son propre niveau, peut et doit contribuer à éliminer les moustiques. Pour cela, la Collectivité de Corse et l'ARS ont lancé fin juillet **une nouvelle campagne de communication**. Un spot TV et des publications sur les réseaux sociaux détaillent avec humour les réflexes à adopter.



Inspections des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux



8 C'est le nombre d'établissements qui ont fait l'objet d'inspections dans le cadre de la prévention de la légionellose, de la gestion des déchets d'activité de soins et de la qualité de l'air intérieur (radon et amiante). (3 en Corse du Sud et 5 en Haute-Corse)



L'habitat et la santé

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité nationale et l'on estime qu'en Corse, environ **11 000 logements** appartiennent au parc potentiellement indigne.

La lutte contre ce fléau constitue une politique globale partagée par plusieurs acteurs institutionnels ou associatifs dans laquelle s'intègrent l'ARS et les services communaux d'hygiène et de santé des villes d'Ajaccio et de Bastia, en menant les procédures de logement insalubre pour le compte des préfets de départements. Elle associe à la fois les actions d'aides à l'amélioration de l'habitat portées notamment par l'ANAH, mais aussi, la mise en œuvre de procédures coercitives (insalubrité, péril, etc.)

Désormais, l'ensemble des signalements d'habitat indigne doit être fait sur **l'application beta.gouv.fr**, un service public pour les locataires et propriétaires. La montée en charge de son utilisation en 2024 a permis une meilleure prise en charge de la problématique du mal-logement avec une orientation optimisée de ces signalements vers les interlocuteurs les plus pertinents en fonction des situations décrites.

50

C'est le nombre de visites de logements réalisées par l'ARS Corse en 2024, à la suite de suspicions d'habitat indigne. Ces visites ont donné lieu à 3 arrêtés préfectoraux d'insalubrité et 1 arrêté de main levée d'une situation d'insalubrité.

12 logements sont actuellement concernés par des phases contradictoires qui permettront de statuer sur les procédures administratives à mettre en œuvre. Les autres situations relèvent d'infractions simples aux règles d'hygiène et de salubrité (règlement sanitaire départemental) ou de décence des locaux d'habitation et assimilés.



Qualité de l'air extérieur

L'association **Qualitair Corse** assure une surveillance de la qualité de l'air extérieur sur la région Corse.

Trois des polluants qui sont suivis dans ce cadre (ozone-O3, dioxyde d'azote-NO2 et particules en suspension-PM10) font l'objet, en cas de dépassement de certains seuils, de procédures d'information ou d'alerte auprès de la population, accompagnées de recommandations sanitaires et comportementales.

10

C'est le nombre de procédures d'alertes déclenchées sur la région :

- 8 concernant des épisodes de pollution aux particules fines d'origine désertique ;
- 2 suite à des incendies (commune de **Barbaggio en Haute-Corse** et site industriel sur la commune de **Sarrola-Carcopino en Corse du Sud**).



Les eaux embouteillées

50 C'est le nombre de prélèvements réalisés au niveau des 3 sites d'embouteillage d'eau présents en Corse. Ces trois sites ont également fait l'objet d'une inspection par les services de l'ARS Corse.

L'eau thermale

L'ARS a instruit le dossier de révision de l'autorisation d'exploitation de **l'établissement thermal de Pietrapola**, dernier établissement bénéficiant d'une autorisation de ce type en Corse, qui a pu accueillir des curistes en fin d'année 2024 après près de 5 ans de fermeture.



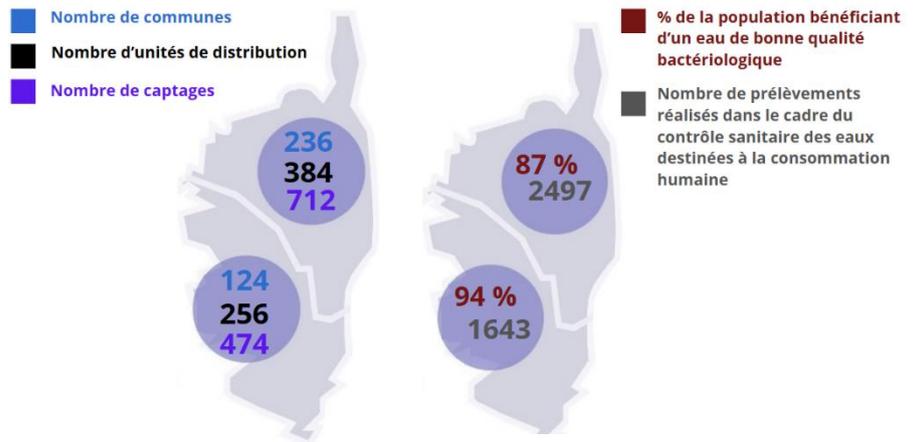


Une qualité de l'eau de consommation en constante amélioration

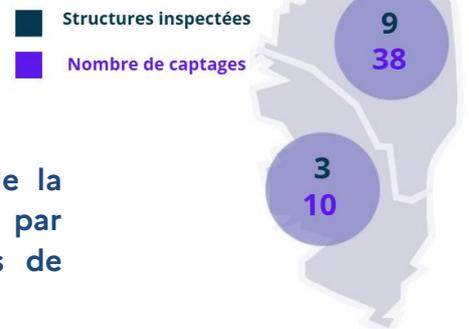
La Corse compte **640 réseaux publics de distribution d'eaux** destinées à la consommation humaine (EDCH).

L'ensemble de ces installations fait l'objet d'un contrôle afin de vérifier la qualité de l'eau et de pouvoir informer les usagers sur le respect des normes prévues par la réglementation.

En 2024, plus de **4100 prélèvements** ont été réalisés, représentant plus de 100 000 paramètres recherchés. L'ARS Corse a également diligenté, en lien avec l'ANSES, une campagne exploratoire de recherches de PFAS sur une dizaine de ressources, notamment celles situées à proximité des installations aéroportuaires.



Inspections des installations de captage, de traitement et de distribution



90 % Le bilan 2024 révèle que 90 % de la population en Corse est desservie par une eau respectant les exigences de qualité bactériologiques.

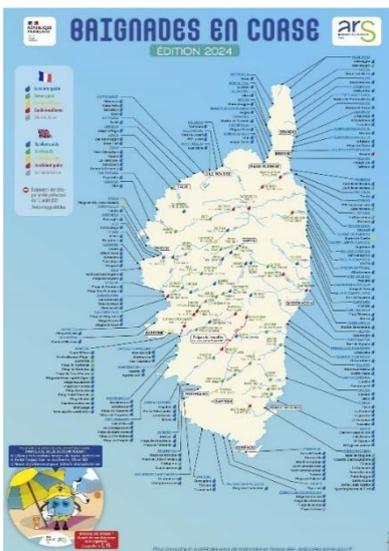


Des eaux de baignade en Corse de très bonne qualité

La pratique de la baignade est une des activités les plus appréciées en Corse. C'est pour s'assurer que l'on peut se baigner sans risque pour la santé que l'ARS Corse met en place chaque année un contrôle de la qualité des sites de baignade.

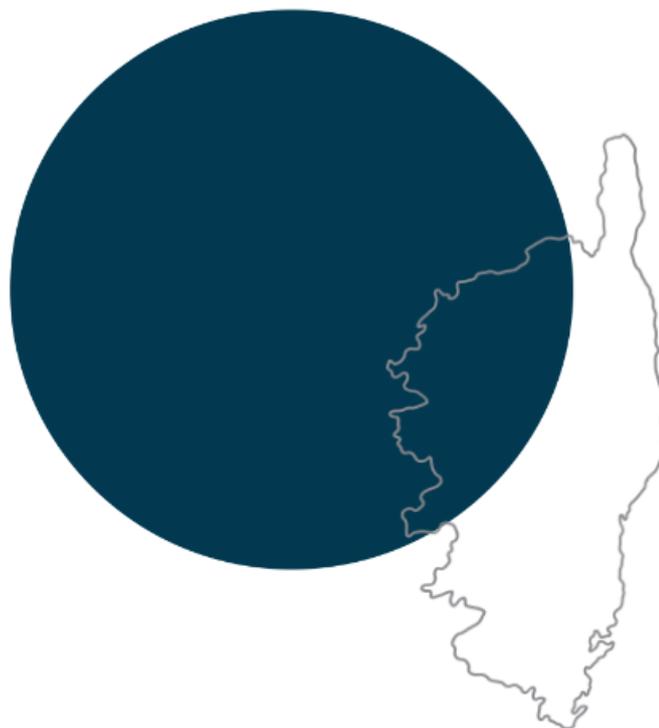
En 2024, près de **1800 contrôles** ont été réalisés sur 228 zones de baignades ou de loisirs nautiques dont **173 en mer et 55 en eau douce** (en moyenne, 8 prélèvements par point de contrôle durant la saison estivale).

Près de **6500 bulins** ont été collectés durant la saison estivale au titre de la surveillance environnementale spécifique des rivières du Cavu et de la Solenzara au regard du risque bilharziose, dont plus de 90 % ont fait l'objet d'une recherche de l'ADN du parasite responsable de cette pathologie par un laboratoire de l'université de Corte.



Les résultats des analyses sont disponibles sur le site : <http://baignades.sante.gouv.fr>

95% des eaux de baignade en mer sont d'excellente qualité contre 29 % en rivière. (Classement basé sur les résultats de 4 années consécutives).



Le Point Focal Régional (PFR)

Alerter, signaler, tout évènement indésirable sanitaire,
médico-social ou environnemental

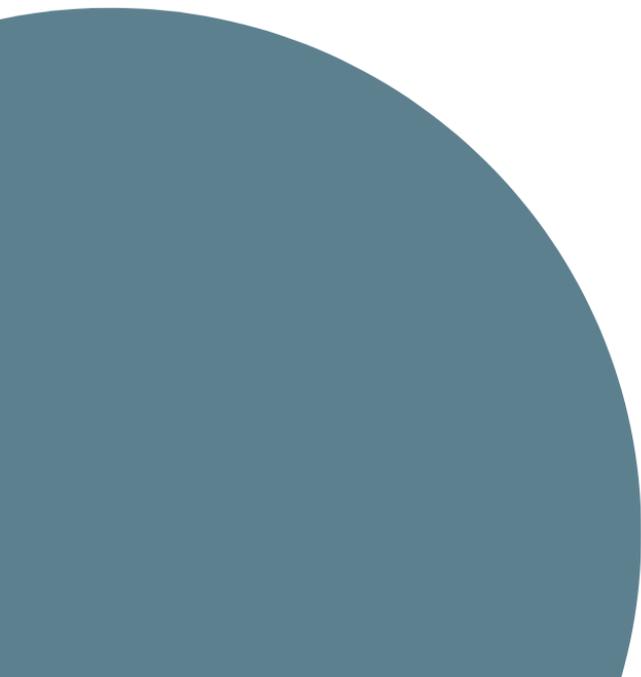
Maladie à déclaration obligatoire, épidémie

24h/24 - 7j/7

Tél: 04 95 51 99 88

ars2a-alerte@ars.sante.fr







Agence Régionale de Santé Corse

Quartier St Joseph - CS 13003

20 700 AJACCIO Cedex 9

Tél: 04 95 51 98 98 - Fax: 04 95 51 900

www.ars.corse.sante

